

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un, le jeudi 4 février, le Conseil municipal de Brétigny-sur-Orge, dûment convoqué en date du vendredi 29 janvier, s'est réuni en séance ordinaire, salle Maison Neuve, sous la présidence de Monsieur Nicolas MÉARY, Maire.

PREAMBULE

ETAIENT PRESENTS :

M. MÉARY Nicolas
M. CHERFA Lahcène
Mme LECOUSTEY Christiane
M. PELTIER Michel
Mme CHRETIEN Sandrine
M. GIRARD Alain
Mme MARTIGNE Patricia
Mme FLORETTE Aline
M. BETRANCOURT Mathieu
Mme PILOQUET Gaëlle
Mme MAYER-GILLET Danielle
M. DEVLEESCHAUWER Christian
M. COINCE Jean-Luc
Mme CARMONT Françoise
M. PIERRE Pascal
Mme MARCHAL Bernadette
M. CERISARA Giorgio
Mme CESTIA-FURCY Corinne
Mme RAFFALI Pascale
M. VALLET Eric
Mme DELPUECH Marie-France
M. ABDOURAHIM Abdallah
M. COURTOT John
Mme FOULON Cécilia
M. MARGUERITTE Clément (présent à partir de 20h37)
Mme. OMRANI Nawel
M. CHAMPION Christian
M. MOUKADDI Nourdine
Mme AFONSO-MACHADO Sandra
M. POUZOL Michel (présent à partir de 20h36)
Mme DAENINCK Sylvie
M. GUSTAVE Steevy
Mme CILIA Chloé

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme CORREA Angélique à M. MÉARY Nicolas
Mme NOURI Sabrina à M. GUSTAVE Steevy

ABSENTS : Néant

SECRETARE DE SEANCE : Mme FOULON Cécilia

Les données nécessaires au traitement du procès-verbal de séance du Conseil municipal de Brétigny sur Orge font l'objet d'un traitement informatisé en conformité avec la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant au service informatique.

M. le Maire ouvre la séance.

M. le Maire : Bonsoir à toutes et à tous, merci d'être venus pour cette séance qui une nouvelle fois se tient dans un contexte particulier de crise sanitaire, qui nous oblige donc à nous réunir sans public, loin les uns des autres, en portant le masque, merci de respecter ces règles tout au long de la soirée.

Je profite de l'occasion pour saluer celles et ceux qui assistent à nos débats par le biais d'internet, j'espère que les conditions techniques permettront d'avoir un suivi confortable de cette séance du conseil municipal.

Avant toute chose, je voudrais procéder à l'installation officielle de Nawel Omrani qui rejoint cette assemblée suite à la démission d'un membre du conseil municipal, Adrien Margueritte, qui siégeait parmi nous auparavant en tant que conseiller. Nous avons reçu l'acceptation officielle de la démission par la Préfecture, ce qui nous a permis, conformément à la règle, de solliciter Nawel Omrani qui était la suivante sur la liste et qui donc, à partir de ce soir, est officiellement conseillère municipale de la ville de Brétigny-sur-Orge, merci pour cet engagement.

Décisions municipales: 050-108-115-116-117-121-122-123-124-125-126-127-131-132-133-134-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-2020 et 008-2021

(Pas de questions)

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020

(Pas de questions)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

1- Débat d'Orientation Budgétaire 2021 - Mme MARTIGNE

M. le Maire : C'est un débat important, je le rappelle aux membres de ce conseil pour lesquels c'est la première fois dans cette mandature que nous avons un débat d'orientation budgétaire, le processus budgétaire applique plusieurs étapes : Il y a d'abord en début d'année un débat d'orientation budgétaire qui ne rentre pas dans les détails de chaque poste de recettes et de dépenses mais qui fixe, qui prépare un certain nombre de grandes orientations. C'est un débat à l'issue duquel nous voterons que nous prenons acte que le débat a eu lieu.

Lors d'une prochaine séance du conseil municipal, il y aura le vote du budget qui, lui, pour le coup, définira les montants exacts sur les différents postes, le budget prendra en compte les différentes orientations qui auront pu être évoquées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Et puis un peu plus tard, dans le courant de l'année il y a le compte administratif qui est le bilan de l'année précédente, et éventuellement un budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Le débat d'orientation budgétaire est le cadre général sur la situation budgétaire de la commune et les grandes orientations.

Cette présentation faite, je laisse tout de suite la parole à Patricia Martigne, adjointe aux finances, pour présenter le rapport d'orientation budgétaire qui fera l'objet ensuite du débat.

Mme MARTIGNE : Bonsoir à toutes et à tous, cette présentation générale me permet d'attaquer directement sur ce ROB, rapport d'orientation budgétaire. Dans un premier temps, je n'irai pas dans le détail mais vous avez les éléments contextuels sur les perspectives économiques, sur les impacts financiers au plan national, européen, français, ça concerne les premières pages de ce ROB, cela permet de bien montrer l'envergure de cette particularité de cette année 2020 qui continue de nous plonger dans certaines incertitudes financières en 2021.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

ANNEE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 FEVRIER 2021

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il permet au Conseil Municipal d'être informé de l'évolution de la situation budgétaire et financière de la collectivité et du contexte dans lequel s'inscrit son action. Le DOB donne ainsi aux membres du Conseil Municipal la possibilité de s'exprimer sur la stratégie budgétaire de la commune.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales. Cet article 107 a modifié l'article L2312-1 du CGCT relatif au débat d'orientation budgétaire en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Désormais, le Maire doit présenter à l'organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui fait l'objet d'un vote.

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Une crise sanitaire toujours au cœur de l'actualité

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 constitue, depuis son déclenchement, un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'étend aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Si la pandémie semble être maîtrisée dans certains pays tels que la Chine, pays où elle trouve son origine, elle frappe toujours les Etats-Unis et l'Europe où le nombre de cas testés positifs à la COVID-19 ne cesse de croître.

Au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis le début de l'épidémie, les premiers impacts économiques de la crise sanitaire et des mesures mises en place pour endiguer sa propagation ont été observés. Parmi ces impacts, nous pouvons citer la forte chute du prix du baril de pétrole jusqu'à -37 dollar le baril le 20 avril 2020, qui résulte du ralentissement de l'activité économique et de la demande mondiale. Outre ce chiffre inédit, d'autres montants sans précédent peuvent être cités, tel que 750 milliards d'euros, qui correspond à l'enveloppe débloquée par la Commission européenne pour venir en aide aux Etats européens en difficulté, ou encore, le chiffre de 20 millions de destructions d'emplois survenues pour le seul mois d'avril aux Etats-Unis.

Malgré ces chiffres inédits, les mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour soutenir l'économie semblent avoir permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Politiques de soutien budgétaire et monétaire sans précédent

Pour rappel, parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir l'épidémie de COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement. Ces plans de soutien visent à répondre à trois objectifs.

En premier lieu, il s'agit de financer les dispositifs d'indemnisation des entreprises et citoyens à la suite de l'arrêt de l'activité, avec, par exemple le financement par l'Etat du chômage partiel en France, qui a concerné cinq millions de personnes pour 337 000 entreprises et représenté un volume de 45 milliards d'euros.

Le second objectif est de conserver un marché des financements fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer de se financer et de fournir des liquidités aux différents acteurs économiques. Pour ce faire, des programmes de garanties d'emprunts sont mis en place par les Etats : en France, c'est un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts qui a été acté.

Enfin, le **troisième objectif** pour les banques centrales est de permettre aux Etats de pouvoir s'endetter dans les meilleures conditions possibles. Par exemple, une dette qui serait émise à un taux de 0,00% pourrait se résorber progressivement avec l'inflation.

Un contexte économique toujours incertain en 2021

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, et notamment l'impact social. En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de limiter l'augmentation du taux de chômage, qui n'a augmenté de que 0,6 points entre février et août, en passant de 7,3% à 7,9%. Cette faible évolution a permis une reprise d'activité rapide dès la fin des mesures de confinement.

Du côté de la croissance économique, le constat a été plus nuancé avec des premières prévisions très pessimistes. Dans ses prévisions de croissance en date du mois de juin, le FMI anticipait une récession à hauteur de 10,2% en 2020 pour la Zone Euro, et 8,0% pour les Etats-Unis. Pour la Chine, aucune récession n'était attendue, mais une croissance atone à 1,0%, son niveau le plus faible depuis plus de 40 ans. Toutefois, après un troisième trimestre plus dynamique qu'anticipé, les analystes ont revu à la hausse leurs prévisions. C'est ce qu'illustrent les chiffres publiés par l'OCDE au mois de septembre avec une récession de 7,9% en Zone Euro pour 2020, de 3,8% pour les Etats-Unis et une croissance de 1,8% pour la Chine. Si ces prévisions sont moins pessimistes, elles restent toutefois négatives pour l'économie mondiale dont le PIB est attendu en recul de 4,5% sur cette même année. Selon les mêmes prévisions, l'activité économique devrait connaître un fort rebond en 2021, avec des chiffres de croissance estimés à 5,1% pour la Zone Euro, 4,0% pour les Etats-Unis, et jusqu'à 8,0% pour la Chine.

En France

La croissance française (en moyenne annuelle) s'est élevée à 1,5% en 2019. Dans son exercice de prévisions de décembre 2019, la Banque de France prévoyait une croissance à 1,1% pour l'année 2020 et 1,3% au-delà. La crise sanitaire a balayé ces projections, amenant l'institution à retravailler ses scénarios face à l'ampleur inédite du choc sur l'activité du pays. La publication habituelle des projections macroéconomiques n'aura pas lieu en mars et il faudra attendre juin pour que la Banque de France réajuste son scénario. Après une première estimation d'un recul du PIB 2020 à -10,3%, elle relève la projection à -8,7% en septembre, grâce aux données meilleures qu'anticipé de l'activité au deuxième trimestre (déconfinement

progressif, résistance de l'activité dans les branches marchandes, rebond de la consommation privée...). Après un pic à 27,4% au T2, le taux d'épargne des ménages devrait décroître et se normaliser l'an prochain (surcroît d'épargne accumulé probablement en deçà des 100 Mds d'€ évalués à l'été).

La France pourrait renouer avec son niveau d'activité d'avant crise dès le premier trimestre 2022, avant ses voisins européens (T3 2022), et le PIB rebondir à 7,4% en 2021 et 3,0% en 2022. Toutefois, l'institution n'inclut pas dans son scénario d'aggravation de la crise sanitaire et souligne tous les aléas auxquels sa projection reste soumise (risque d'un « no deal Brexit », intégration d'une partie seulement des mesures du Plan de Relance, difficultés pour les secteurs du tourisme, de l'aéronautique...).

La Banque de France s'attend à une contraction de l'emploi au premier semestre 2021 (perte de 800 000 emplois fin 2020 par rapport à 2019) et le taux de chômage pourrait s'établir à 11%.

Si le prix du baril de pétrole s'est repris et pourrait désormais s'établir en moyenne à 43 dollars en 2020, l'évolution des prix de l'énergie reste très négative et impacte l'évolution de l'inflation. Grâce à un environnement économique moins dégradé en 2021 et 2022, l'inflation pourrait se redresser et atteindre 1,0% d'ici deux ans.

Les mesures d'urgence et le plan de relance

La loi de finances rectificative 3 (LFR3)

La troisième loi de finances rectificative pour 2020 a été adoptée par le parlement le 23 juillet 2020 et publiée au Journal Officiel le 30 juillet 2020. Elle prévoit un effort de 4,5Md€ en faveur des collectivités au travers diverses mesures.

- Clause de sauvegarde des recettes fiscales et domaniales : cette mesure garantit aux communes et EPCI un niveau de ressource de référence fixé à la moyenne des recettes perçues sur les exercices 2017 à 2019.

- Augmentation de la DSIL : dotée de plus de 500M€ dans la Loi de finances pour 2020, la DSIL est portée à 1Md€ afin de soutenir l'investissement des collectivités. Cet abondement est fléché vers la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine et des bâtiments publics.

- Avance sur les DMTO : les départements se sont vu accorder une avance sur les DMTO basée sur la perte de recettes 2020 par rapport à la moyenne perçue sur les exercices 2017 à 2019. Un décret a été publié en ce sens le 29/09/2020.

- Compensation de pertes fiscales pour les régions et collectivités d'outre-mer : une dotation est créée pour les régions de Guadeloupe et de La Réunion, ainsi que pour les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et le département de Mayotte. La dotation a vocation à couvrir la perte enregistrée en 2020 sur les recettes d'octroi de mer régional et de taxe spéciale de consommation.

Le plan de relance

Présenté le 3 septembre 2020, le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :

- La transition écologique
- La compétitivité des entreprises
- La cohésion sociale et territoriale

Les mesures qui impacteront les collectivités sont les suivantes :

- Rénovation thermique : 4 milliards d'euros devrait être investis par l'Etat via la DETR, la DSIL et des dotations spécifiques. 500 millions d'euros devraient également être fléchés sur la rénovation thermique du parc de logement social via les collectivités et les organismes HLM.

- Centre de tri et déchets : 500 millions d'euros seront consacrés à l'économie circulaire et au traitement des déchets : développement des centres de tri, soutien au tri des déchets recyclables, « via une aide financière aux collectivités locales pour le déploiement du tri sélectif sur la voie publique », soutien à la valorisation des bio déchets, aides financières à l'investissement dans des unités de production d'énergie à partir de combustibles de récupération. Les fonds seront débloqués et versés, via l'ADEME, entre 2020 et 2022.

- Infrastructures et transports : 1,2 milliards d'euros seront consacrés aux « mobilités du quotidien », 4,7 milliards d'euros pour le ferroviaire et 550 millions d'euros pour les travaux d'infrastructures.

- Fiscalité Locale : baisse des impôts de production : CVAE, CFE et TFB.

Par ailleurs, les dépenses liées à la crise sanitaire et supportées par l'Etat soulèvent des interrogations quant au rééquilibrage dans la durée, et notamment les répercussions éventuelles sur les collectivités territoriales.

Il y a encore des choses qu'il reste à mettre en œuvre concrètement.

PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 POUR LA COMMUNE DE BRETIGNY-SUR-ORGE

L'élaboration du budget primitif 2020 s'appuiera, dans la mesure du possible, sur l'analyse des données issues du compte administratif 2020 provisoire.

Les dépenses et recettes analysées portent exclusivement sur les mouvements réels (hors mouvements d'ordre).

Les éléments comparatifs sont établis au regard de la strate : *ensemble des communes françaises de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU).*

Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/>

Données des comptes de l'année 2019.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever, pour l'année 2020, à environ 33,9 millions d'euros.

■ **Les recettes fiscales** (25,2 M€ de crédits ouverts en 2020)

Il s'agit du premier poste de recettes de la section de fonctionnement.

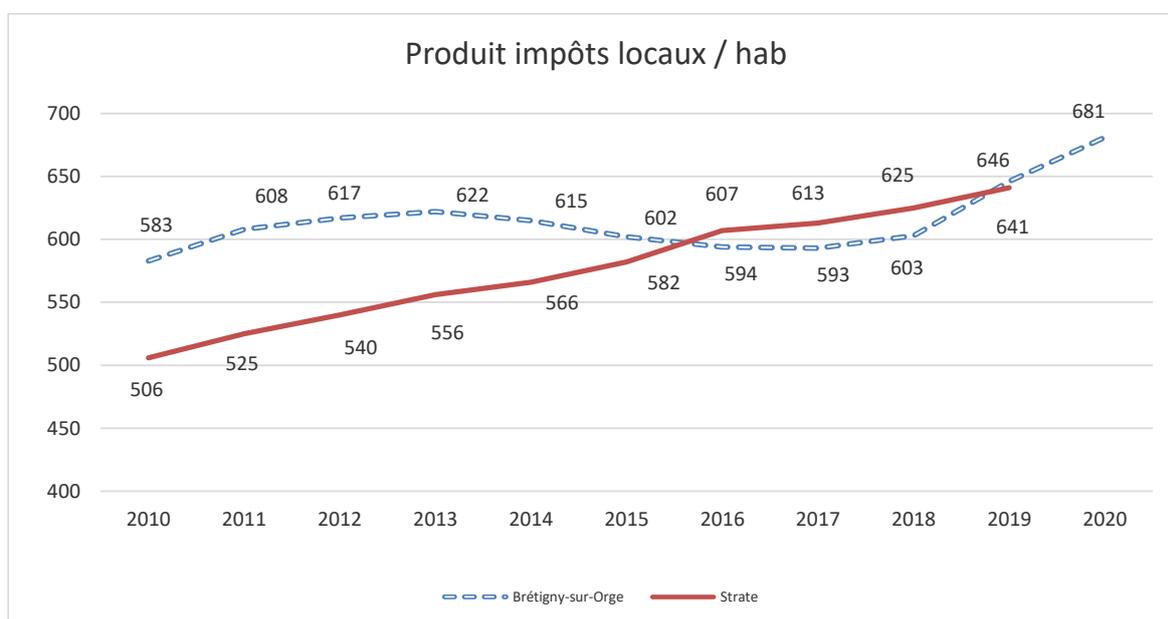
Les recettes fiscales devraient augmenter de + 3,7 % (+ 900 K€) entre 2019 et 2020.

Cette augmentation importante s'explique par l'imposition de nouvelles bases fiscales et par la revalorisation forfaitaire des bases de +0,9 % sur la taxe d'habitation et +1,2 % sur la taxe foncière.

A contrario, le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) diminue de – 99 K€.

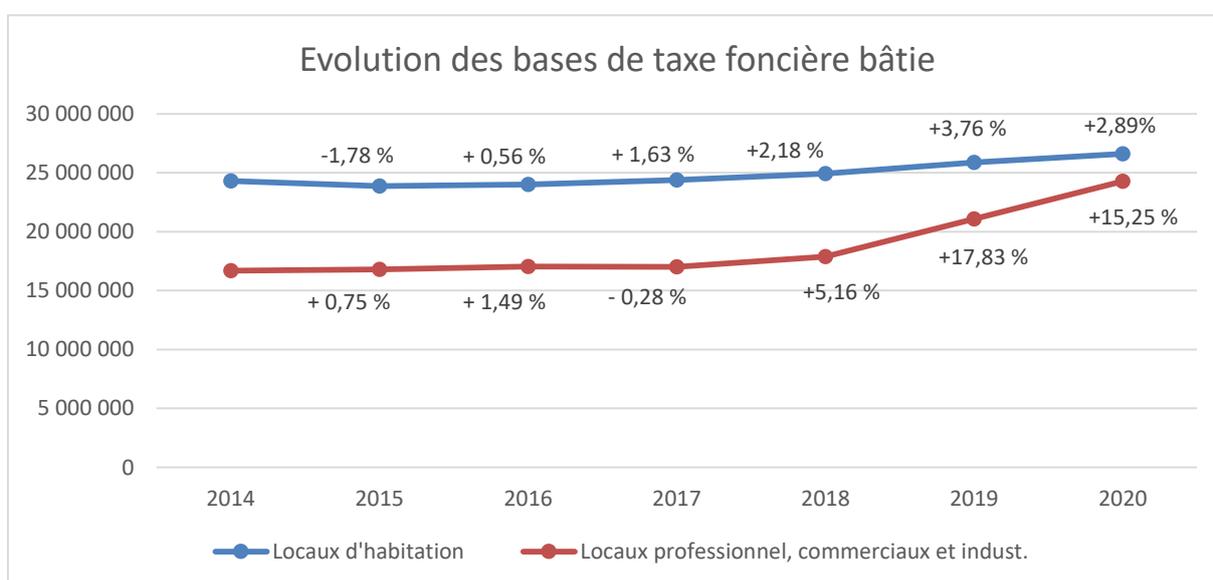
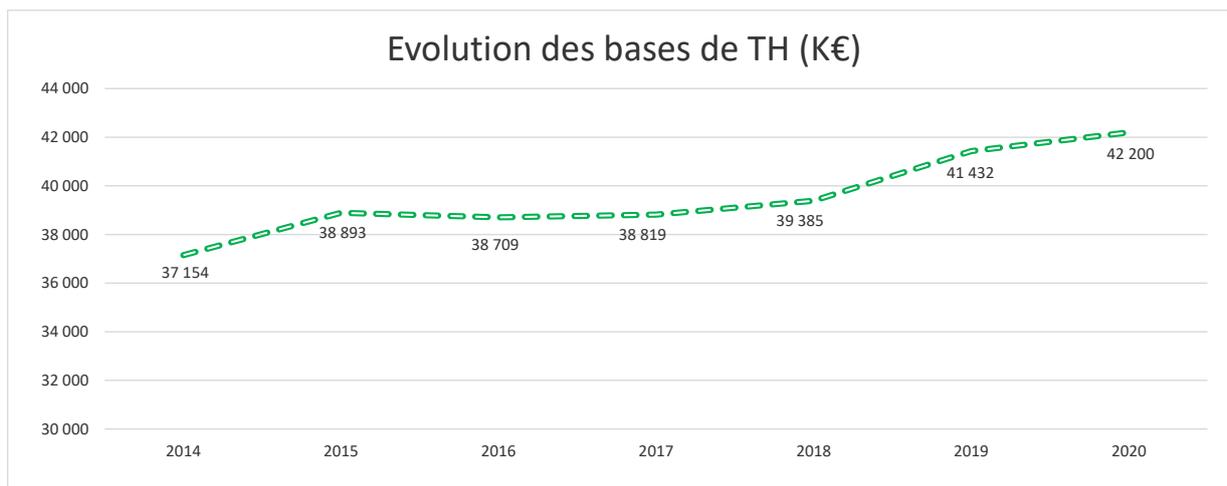
À titre de comparaison et sur la base des derniers chiffres disponibles (2019), la commune prélève un produit fiscal par habitant plus important que les autres communes comparables (646 €/hab. contre 641 €/hab. pour la strate).

Pour l'année 2020, l'écart devrait se poursuivre.



Malgré la stabilité des taux, l'augmentation du produit fiscal est significative sur ces 2 dernières années et s'explique principalement par la croissance des bases liées à l'implantation des acteurs économiques tels qu'AMAZON, les Promenades de Brétigny, etc...

C'est tout ce qui est lié à l'encouragement de l'économie locale.



La révision forfaitaire des bases fiscales

Jusqu'à la LFI 2017, chaque année un article fixait le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale. A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée dès l'année prochaine, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) seront soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Au regard de la crise sanitaire de la Covid-19 et malgré les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne, l'inflation n'est pas au rendez-vous. Ce sont essentiellement les prix des produits manufacturés qui ont diminué cette année (-0,3%) pénalisant ainsi l'inflation globale. Sur un an, l'IPCH est ressorti à +0,2% en novembre 2020.

Ainsi, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1,002, soit une augmentation des bases de + 0,20% (contre +1,2 % en 2020).

Conformément à ses engagements, la Municipalité **propose de ne pas augmenter ses taux d'imposition pour 2021 (maintenus à l'identique depuis 2014) :**

- Taxe sur le foncier bâti : 20,02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 95,49 %

Au vu des réformes en cours, le taux sur le foncier bâti évoluera facialement sur l'avis d'imposition à recevoir en octobre 2021. Cette évolution, neutre pour les contribuables, résulte du transfert de la part du foncier bâti Départemental vers la Commune du fait de la suppression de la taxe d'habitation.

Compte tenu du maintien des taux d'imposition et de la revalorisation des bases fiscales (+0,2%), le produit de la fiscalité directe locale estimé pour 2021 est d'environ **18,1 M€** (contre 17,2 M€ au BP2020).

Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la Région Ile-de-France a pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Ile-de-France supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population, sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Cette enveloppe est maintenue en 2021 à 350 M€.

Par conséquent, le budget 2021 devrait prévoir une reconduction du FSRIF, soit 609 K€.

Les dotations communautaires

L'Attribution de Compensation (AC) s'élève à 4,7 M€ en 2020 (identique à 2019).

Compte tenu de l'absence de transfert de compétence à venir, ce même montant sera inscrit au budget 2021.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) s'élève à 473 K€ en 2020.

Le ROB de l'agglomération Cœur Essonne sera présenté au Conseil Communautaire le 11 février 2021.

Il n'y a aucune certitude que ce montant soit maintenu en 2021.

Les autres impôts et taxes

Il s'agit pour l'essentiel du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (1,2 M€), de la taxe sur l'électricité (410 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Mesure COVID : pour faire face aux difficultés financières que rencontrent les entreprises et commerces dans le cadre de l'épidémie de covid-19, la commune a délibéré le 10 juin 2020 afin d'accorder un abattement de 25 % de la TLPE au titre de l'année 2020, conformément à la possibilité offerte par l'article 16 de l'Ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Cette recette fiscale qui sera encaissée en 2021 devrait générer une moindre recette pour la commune et donc une « économie » pour les redevables de l'ordre de 37 500 €.

A noter que la LFI 2021 a supprimé la taxe sur les inhumations, ce qui représentait une recette de 5 K€ en moyenne/an pour la commune. L'Etat poursuit ainsi sa politique de suppression des taxes à faible rendement (perte non compensée).

■ **Les dotations et participations** (5,3 M€ de crédits ouverts en 2020)

La dotation forfaitaire

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des finances publiques. Cette contribution représente un « manque à gagner » cumulé de près de 9,5 M€ sur le précédent mandat (entre 2014 et 2020).

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP). La Loi de Finances 2021 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. En effet, le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). Ainsi, bien que ne tenant plus compte de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) depuis l'année 2018, la DF demeure toutefois soumise au mécanisme d'écrêtement. L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale. Ils sont identiques dans cette LF 2021 à ceux de l'année dernière.

La dotation forfaitaire notifiée en 2020 s'élève à 2,0 M€.

Pour le budget 2021, un montant identique devrait être proposé.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées.

Il est procédé à la détermination, pour chaque collectivité, d'un indice synthétique de ressources et de charges. En fonction de cet indice, la collectivité est soit éligible à la DSU, soit non éligible. La commune de Brétigny-sur-Orge est éligible depuis de nombreuses années et se situe en 2020 au 479^{ème} rang parmi les 693 communes éligibles.

Ce rang permet à la commune de bénéficier d'une dotation de 369 K€ en 2020 (+ 34 K€ par rapport à 2019). Cette augmentation est principalement liée à la progression de l'enveloppe nationale de + 90 M€.

Pour 2021, la Loi de Finances valide une nouvelle hausse de l'enveloppe DSU de +90M€, comme en 2020.

Cependant, par prudence et comme à l'accoutumée, il devrait être prévu au budget 2021 un montant de DSU identique à 2020, soit 369 K€.

Les autres dotations et participations

Il s'agit essentiellement des participations versées par l'Etat, le Département, la Région et la CAF.

Globalement, les financeurs ont maintenu leur contribution sur 2020, malgré la fermeture de de certaines structures d'accueil communales, et ce afin de ne pas pénaliser davantage les collectivités, et indirectement le public bénéficiaire des prestations communales.

Un effort financier a même été réalisé, à titre exceptionnel sur 2020, notamment par la CAF pour favoriser l'accès aux loisirs de proximité pour les jeunes de moins de 25 ans, ainsi que pour l'accompagnement scolaire sur l'été.

L'estimation des participations à prévoir sur l'année 2021 tiendra compte des dernières notifications reçues et à recevoir.

■ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses** (3,7 M€ de crédits ouverts en 2020)

Les produits issus de la tarification

Il s'agit principalement des produits issus des redevances d'occupation du domaine public et de la tarification des services proposés aux Brétignolais.

Pour rappel, les tarifs de la rentrée scolaire 2020-2021 ont été reconduits à l'identique (pas d'augmentation).

La crise sanitaire a eu des conséquences directes sur les recettes perçues par les collectivités locales. Pour Brétigny sur Orge, cette perte représente en 2020 par rapport au budget primitif, environ :

- 650 K€ pour la restauration scolaire
- 408 K€ pour les activités du secteur scolaire/périscolaire
- 244 K€ pour les structures de la Petite Enfance
- 191 K€ pour la culture (Rack'am et Ciné220)
- 31 K€ pour les séniors
- 30 K€ pour les festivités/location de salles
- 8 K€ pour les centres sociaux
- 4 K€ pour les sports
- 3 K€ pour la jeunesse

Soit une perte de recettes de près de 1,6 M€ sur l'année 2020.

Mesure COVID 2019 : l'exonération accordée par la Municipalité sur l'occupation des terrasses et food-trucks pour soutenir le commerce local (- 5 K€).

Les recettes 2021 à prévoir au budget primitif tiendront nécessairement compte des conséquences de la crise sanitaire.

■ **Les produits exceptionnels** (504 K€ de crédits ouverts en 2020)

Il s'agit des recettes non récurrentes encaissées par la commune dont le volume est incertain et non garanti d'une année sur l'autre.

Ce sont généralement des dons, des remboursements d'assurances (sinistres), des régularisations de rattachements, des recettes issues de ventes foncières ou d'immobilisations

corporelles (véhicules) ainsi que des pénalités appliquées pour non-respect des marchés publics.

■ **Les autres recettes** (392 K€ de crédits ouverts en 2020)

Il s'agit principalement de recettes provenant des loyers, de la redevance pour l'exploitation du marché couvert et des atténuations de charges (indemnités journalières pour maladie et congé maternité des agents communaux couverts par assurance).

Les prévisions du budget 2021 devraient correspondre au niveau de réalisation de l'année 2020.

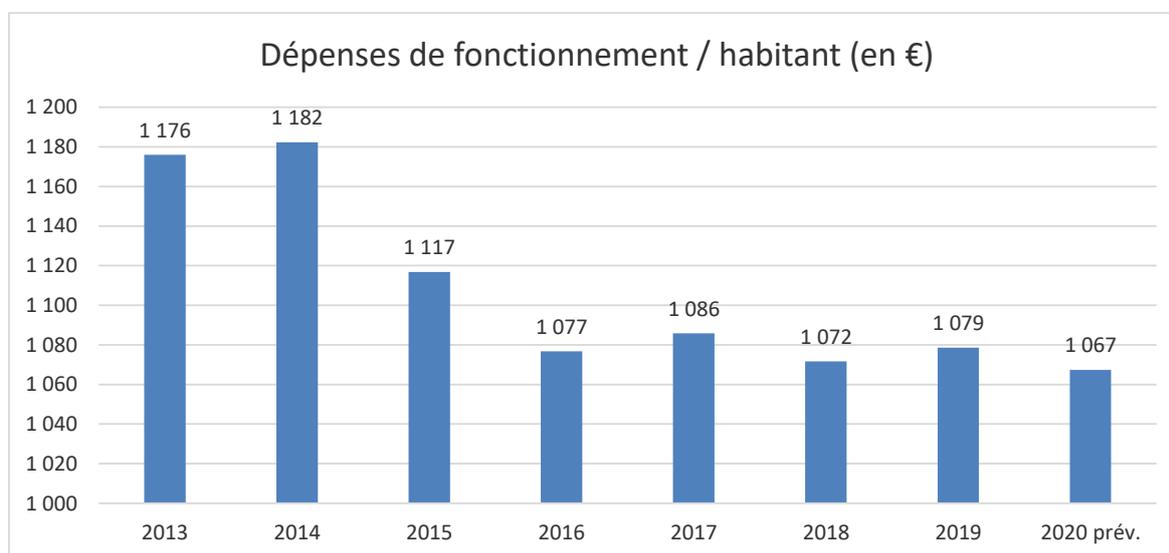
Mesure COVID : l'instauration de la gratuité des droits de places afin de soutenir les commerçants du marché couvert du 25 mars au 19 mai (-19 K€).

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à environ 28,9 millions d'euros au CA 2020. Elles augmentent de 0,2 % par rapport à 2019.

La Municipalité poursuit son objectif principal de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, tout en maintenant des services publics de qualité.

Un des indicateurs consiste à observer l'évolution du ratio des dépenses de fonctionnement par habitant. Ce ratio s'élèverait à environ 1 067 €/hab. en 2020 (contre 1 079 €/hab. en 2019).



■ **Les charges de personnel** (20,2 M€ de crédits ouverts en 2020)

Représentant environ 68,7 % des dépenses de fonctionnement de la commune en 2020 (contre 66,7 % en 2019), la maîtrise des charges de personnel relève d'un enjeu crucial pour garantir les grands équilibres budgétaires de la collectivité.

Les dépenses de personnel s'établissent à environ 19,8 M€ pour l'année 2020. Ce qui continue de placer la ville dans un ratio « dépenses de personnel / hab. » légèrement en deçà de la moyenne de la strate.

À titre de comparaison et sur la base des derniers chiffres disponibles (2019), la commune de Brétigny-sur-Orge possède un ratio « dépenses de personnel / hab. » (715 €/hab.) plus faible que celui de la moyenne de la strate (761 €/hab.).

La masse salariale augmente de + 3,2 % en 2020 par rapport à 2019.

Cette augmentation s'explique en grande partie par :

- la poursuite des recrutements sur les emplois relatifs à la mise en œuvre des actions engagées suite aux assises de la ville et l'impact des emplois pourvus,
- le versement d'une prime exceptionnelle aux agents communaux mobilisés pendant le 1^{er} confinement : 184 300 €,
- la poursuite du GVT (avancements d'échelon, grade et promotions internes) pour plus de 100 000 €,
- les mesures de valorisation dans le secteur animation (11 mises en stages et révision du régime indemnitaire des directeurs et adjoints d'animation),
- le recrutement de 5 agents mobiles pour améliorer le remplacement des agents absents sur le secteur entretien et restauration scolaire et périscolaire : 170 000 €, action complétée par la mise à disposition de personnels par l'association Action emploi soit environ 2000 heures à partir de septembre 2020.

Sans l'attribution de la prime exceptionnelle versée dans le cadre du confinement de mars à mai 2020, l'augmentation de la dépense aurait été de 2,2 %.

Les éléments marquants de l'évolution prévue en 2021 :

- ⇒ Les salaires des nouveaux recrutés sur les emplois non pourvus ou partiellement pourvus en 2020 notamment : chargé d'opération bâtiments, chef service environnement et cadre de vie, chargé de l'événementiel, conseiller en prévention, chargé de recrutement, adjoint pédagogique, animateurs, assistante maternelle, instructeur droit des sols, assistants de direction.
- ⇒ Des nouvelles mesures prises depuis le début du nouveau mandat : création de la « brigade action rapide » pour améliorer le cadre de vie des habitants, cinq intervenants dans le cadre du dispositif « coup de pouce », etc...
- ⇒ La poursuite de la politique d'apprentissage avec 10 apprentis.
- ⇒ Les élections départementales et régionales.
- ⇒ La suite de la prise en charge des mises en stages et revalorisations de régimes indemnitaires du secteur animation.
- ⇒ La reprise du PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations).

⇒ La poursuite de l'activation du GVT.

⇒ La prime de précarité, nouvelle mesure de la fonction publique à partir de cette année, versée aux contractuels dont la durée de contrat est inférieure ou égale à un an.

La municipalité entend poursuivre dans le sens de la qualité de service et de la qualité de vie au travail. Les équipes ont été renforcées en termes d'effectifs, de compétences, de qualification en 2020 et cet objectif se poursuit en 2021. Les modes de management sont un enjeu majeur de ces orientations qualitatives. Leur évolution requerra d'une part des recrutements de bon niveau, d'autre part des formations cycliques à tous les niveaux d'encadrement favorisant une culture managériale commune et vertueuse.

La structure de la masse salariale est la suivante :

Référence bilan social 2019 :

516 agents employés par la collectivité
68 % de femmes et 32 % d'hommes
83 % agents catégorie C
9 % agents catégorie B
8 % agents catégorie A

Les avantages en nature

Logement : une concession de logement est accordée par nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Véhicule : un véhicule de fonction est attribué par nécessité absolue de service au Directeur général des services.

Les avantages sociaux

La collectivité participe à la protection sociale complémentaire des agents territoriaux. A ce titre, le Conseil municipal du 11/10/2018 a décidé de réviser sa participation financière pour le risque Santé et pour le risque Prévoyance.

La participation financière de la commune est d'environ 37 000 €

- Complémentaire santé en 2020 : 141 bénéficiaires en décembre 2020
- Prévoyance (MNT) 2020 : 107 bénéficiaires en décembre 2020

La gestion du CNAS en 2020 a permis d'atteindre 505 bénéficiaires, cotisation annuelle 105 364 €. La cotisation individuelle a augmenté de + 5 € soit 212 € en 2020.

La durée effective du travail dans la commune

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 ordonne aux collectivités de se mettre en conformité avec le cadre légal des 35 heures hebdomadaires ou des 1607 heures annuelles. La collectivité est entrée depuis plusieurs années dans le cadre réglementaire.

L'ensemble de ces évolutions représente une augmentation du budget estimée à +2,8 % (BP 2020 / BP 2021) ; la dépense en personnel devrait atteindre 20,6 M€ en 2021.

■ **Les dépenses à caractère général** (8,6 M€ de crédits ouverts en 2020)

Sur l'année 2020, ce poste comptable a été particulièrement impacté.

On observe une augmentation de ce poste liée à la prise en charge de dépenses par la commune non prévues au budget afin « d'affronter » la crise sanitaire.

Cela s'est traduit concrètement par :

- l'achat de masques pour le personnel municipal et la population : 166 000 €,
- l'achat de solutions hydroalcooliques et produits d'entretien : 80 000 €,
- l'achat de masques pour les enfants à partir de 6 ans dès l'annonce gouvernementale : 6 400 €,
- l'achat des cahiers de vacances pour les élèves des écoles maternelles et primaires (15 500 €),
- l'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour répondre à la demande plus importante du service de portage de repas à domicile pour les séniors : 40 000 €,
- recours à l'association Action Emploi pour assurer un nettoyage renforcé des locaux communaux : 40 000 €,
- des actions supplémentaires destinées aux jeunes qui n'ont pas pu partir en vacances l'été,
- ... (Dépenses non exhaustives)

Face à ces dépenses exceptionnelles, la commune a également été contrainte de fermer le Rack'am et le Ciné 200, d'annuler des activités (sorties culturelles, etc...), des animations (fête foraine, marché de Noël, etc...), et a dû réduire l'achat de fournitures et prestations (repas de cantine, etc...).

Ces moindres dépenses génèrent une économie qui contrebalance budgétairement les efforts consentis par la commune.

Ainsi, les crédits ouverts au budget 2020 (8,6 M€) n'ont été consommés qu'à hauteur de 76% (économie 2,1 M€).

Le budget 2021 tiendra compte du contexte de la crise sanitaire, de la mise en œuvre des projets de la nouvelle équipe municipale et de la variation du périmètre d'intervention. Hormis ces motifs, les crédits qui seront proposées au Budget 2021 devraient rester stables sur le chapitre 011.

■ **Les autres charges de gestion courante** (1,8 M€ de crédits ouverts en 2020)

Tout comme le chapitre 011 « charges à caractère général », ce chapitre a enregistré des dépenses non prévues au budget primitif, parmi lesquelles il est possible de citer :

- le soutien supplémentaire au CCAS (40 000 €) pour augmenter l'enveloppe consacrée à l'aide alimentaire et à l'acquisition du matériel informatique,
- le fonds de soutien aux associations pour soutenir leur trésorerie et des moyens nécessaires pour les contraintes sanitaires (20 000 €), et pour financer des appels à projet sur l'été (20 000 €).

L'enveloppe des subventions aux associations a bénéficié d'une augmentation de + 7% en 2019, passant de 654 K€ à 700 K€/an.

Sur le budget 2021, cette enveloppe devrait être reconduite.

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités aux élus, les subventions au budget annexe de la régie des transports, au CCAS et à la Caisse des écoles.

■ **Les charges financières** (494 K€ de crédits ouverts en 2020)

Les charges financières ont diminué d'environ -9 % entre 2019 et 2020 (environ – 50 K€).

Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution de l'encours de dette.

La prévision des intérêts à inscrire au budget 2021 tiendra compte du volume d'emprunts à contracter.

■ **Les charges exceptionnelles** (237 K€ de crédits ouverts en 2020)

Ces crédits regroupent les remboursements effectués sur les titres à annuler et le règlement des contentieux et accords transactionnels.

Ces dépenses sont difficilement prévisibles d'une année sur l'autre.

■ **Les autres dépenses**

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste, cette année encore, figée à 1 milliard d'euros.

L'agglomération Cœur Essonne a pris en charge le FPIC de l'ensemble de ses communes membres depuis 2015, ce qui représente un montant de 1,2 M€ sur l'année 2020 (dont 197 K€ pour la seule commune de Brétigny-sur-Orge).

A ce stade de rédaction du ROB, aucun montant n'est prévu au budget 2021.

Le ROB de l'agglomération Cœur Essonne sera présenté au Conseil Communautaire le 11 février 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement sont financées par l'épargne nette, les recettes perçues au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), les subventions d'équipement versées par les autres institutions et le recours à l'emprunt.

■ **L'épargne nette**

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) de la collectivité est obtenue par la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Elle permet de couvrir en premier lieu le remboursement en capital de la dette et ensuite de financer grâce au solde (épargne nette) le programme d'investissements.

L'épargne nette devrait s'élever à 2,6 M€ en 2020, contre 3,8 M€ en 2019. Pour mémoire, elle s'élevait à 1,8 M€ en moyenne entre 2015 et 2018.

■ **Les subventions**

La commune poursuit sa politique active de recherche de financements auprès des institutions (Etat et collectivités locales principalement). Malgré un contexte budgétaire tendu à tous les niveaux institutionnels, la Municipalité s'attache à déposer des dossiers dès lors que l'investissement répond aux critères d'éligibilité fixés par les financeurs.

L'ensemble des subventions encaissées en 2020 s'élèverait à environ 390 K€ (contre 207 K€ en 2019).

La Municipalité maintient cette même ambition de solliciter tous les financeurs de manière à réduire la part municipale dans le coût des investissements.

■ **Le FCTVA**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404 %), de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Les crédits à inscrire au budget 2021 tiendront compte du niveau de réalisation des dépenses d'investissement en 2020.

■ La taxe d'aménagement

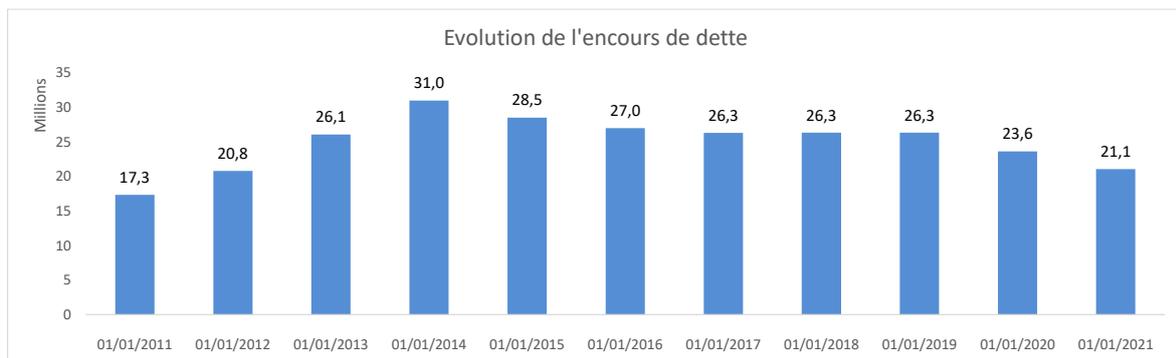
La commune a perçu en 2020 environ 140 K€ de taxe d'aménagement.

Une enveloppe similaire devrait être proposée au budget 2021

■ L'endettement

L'encours de dette s'élève à 21,0 M€ au 01/01/2021.

Le ralentissement du rythme des investissements ces dernières années, au regard des capacités financières de la commune, a permis de réduire l'endettement de près de 10 M€, restaurant ainsi une marge de manœuvre pour les investissements futurs.



Au 1^{er} janvier 2020 (dernier chiffre disponible), l'endettement par habitant (884 €/hab.) de la commune de Brétigny-sur-Orge se situe en deçà de la moyenne de la strate (1 032 €/hab.).

Le niveau d'encours constaté (21,0 M€) est le résultat du besoin réel en investissement et qui dépend d'une part du taux de réalisation des investissements et d'autre part du versement des subventions attendues par les différents financeurs.

Les 13 emprunts de la commune sont tous classés A-1 selon la charte de bonne conduite de l'inspecteur général GISSLER, ce qui signifie qu'ils ne présentent pas de risques particuliers et qu'ils sont « sains ».

Alors que l'encours des emprunts à taux variables représente 18 % de l'encours total, les intérêts payés sur ces emprunts représentent seulement 3 % des intérêts totaux.

Les 16 emprunts souscrits par la commune ont été contractés auprès de différents établissements bancaires dont la répartition est la suivante :

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	Montant du CRD* 01/01/2021	%
CAISSE D'EPARGNE	7 986 750	37,9%
CREDIT AGRICOLE	4 306 250	20,5%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 945 239	14,0%
BANQUE POSTALE	2 441 256	11,6%
DEXIA CL / SFIL	1 667 388	7,9%
CREDIT MUTUEL	1 010 771	4,8%
SOCIETE GENERALE	693 564	3,3%
TOTAL	21 051 217	100,0%

*CRD : capital restant du

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

La dégradation de la capacité d'autofinancement, résultant notamment de la baisse des dotations versées par l'État, a conduit la collectivité à ralentir le rythme de ses investissements et à redéfinir son plan pluriannuel d'investissement (PPI) dès 2014. Cet outil de pilotage permet d'exprimer l'ensemble des projets retenus et finançables, et leur réalisation dans le temps.

Dépenses mandatées (hors RAR)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (prev.)
Immobilisations incorporelles	83 646	218 267	430 031	991 302	144 476	691 287	581 407	785 281	369 005
Immobilisations corporelles	1 351 417	2 509 062	1 527 643	1 063 571	776 501	2 564 875	1 249 690	1 125 852	978 017
Travaux en cours	0	0	0	251 480	46 025	1 137 149	1 283 227	1 794 951	4 054 130
Opérations et AP/CP	10 831 321	9 339 735	9 943 723	4 929 059	4 042 479	3 698 064	1 545 833	1 639 555	1 346 847
Total (en €)	12 266 384	12 067 064	11 901 396	7 235 412	5 009 482	8 091 374	4 660 158	5 345 640	6 747 998
<i>Evolution</i>		-2%	-1%	-39%	-31%	62%	-42%	15%	26%

La commune de Brétigny-sur-Orge a dépensé en investissement 205 €/hab. sur l'année 2019, contre 394 €/hab. pour la strate.

Les 4 grandes communes membres CdEA	Population 2019	Dépenses d'équipement / hab 2019	Moyenne strate 2019
Sainte-Geneviève des Bois	36 219	131	394
Brétigny-sur-Orge	26 702	205	394
Morsang-sur-Orge	21 346	131	394
Saint-Michel-sur-Orge	20 036	497	394
Moyenne	26 076	241	394

Au regard du CA 2020 prévisionnel, ce ratio devrait s'élever à 257 €/hab. pour 2020.

L'épargne dégagée par la commune permet le financement des équipements grâce à ses ressources propres. Le reste du financement sera obtenu après recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement visent prioritairement à assurer l'entretien récurrent des bâtiments et des équipements publics. La commune prévoit à ce titre une reconduction des enveloppes sur les postes suivants :

○ le gros entretien sur le chauffage	136 k€
○ les travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires	364 K€
○ les travaux d'investissement sur les bâtiments sportifs	192 K€
○ les travaux d'investissement sur les autres bâtiments municipaux	150 K€
○ le renouvellement du parc automobile, l'outillage, etc...	200 K€
○ l'accessibilité PMR	444 K€
○ les travaux sur les espaces extérieurs (végétaux, jeux, éclairage,...)	(200 K€ en 2020 ¹)
○ l'enfouissement des réseaux, l'achat de panneaux et jalonnement	(300 K€ en 2020 ¹)
○ le renouvellement du parc informatique, du mobilier de bureau, ...	(865 K€ en 2020 ¹)
○ le remplacement menuiseries extér. et la réhab./isolation toitures	(570 K€ en 2020 ¹)

S'agissant des grands projets pluriannuels, ils porteront sur :

- la réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le quartier Clause Bois Badeau (estimation 13 M€)
- la mise en place de la phase 2 de la vidéoprotection : 400 K€ en 2021 (+ acquisition de 3 caméras nomades contre les dépôts sauvages)
- la création d'un complexe sportif sur le quartier Clause Bois Badeau (city-stade, gymnase et parking) : 7 M€ (2019-2023)
- l'aménagement de l'ancien CFA avec ses possibilités d'accueil (services municipaux, associations, Rack'am, jeunesse, etc...). Ces travaux portent sur la démolition des ateliers, la réhabilitation du bâtiment administratif, et la reconstruction du bâtiment détruit
- par ailleurs, d'autres grands projets tels que le réaménagement du cœur de ville, la requalification de la Roseraie, la réhabilitation de la Croix Louis, le réaménagement de l'accueil des Brétignolais en Mairie, etc... sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les investissements dans les années qui viennent.

BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS

La régie des transports permet, grâce à ses 2 cars et 4 minibus, de déplacer les écoliers dans le cadre des sorties scolaires et extra-scolaires.

La régie fonctionne toute l'année avec 5 agents communaux (3,3 postes équivalents temps plein) chargés du transport, de l'entretien des véhicules et de la gestion administrative.

¹ En cours d'arbitrage 2021

Elle fait l'objet depuis 2011 d'un budget annexe au budget communal.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le budget est financé exclusivement par une subvention qui provient du budget principal de la commune, celle-ci s'est élevée à 249 K€ en 2020.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à environ à 238 K€ en 2020.

Les frais de personnel représentent le premier poste de dépenses du budget annexe de la régie des transports (58 %). La mise à disposition par le budget principal s'élève à environ 139 K€ pour l'année 2020.

La location des 2 cars constitue le second poste de dépenses (34 %) pour un coût annuel de 81 K€.

Enfin, les autres dépenses composées des frais de carburant et des frais d'entretien représentent 8% du budget de la régie (19 K€).

LE RESULTAT

Le compte administratif provisoire 2020 de la régie des transports présenterait un excédent de près de 11 K€.

Après reprise du résultat de l'année 2019 (3 K€), le résultat de clôture de l'année 2020 devrait être excédentaire de près de 14 K€.

La subvention qui sera versée en 2020 par le budget principal au budget annexe, tenant compte de l'excédent de clôture provisoire, devrait être d'environ 237 K€.

CONCLUSION

Le budget 2020 a été particulièrement impacté par les effets de la crise sanitaire, aussi bien sur ses dépenses que sur ses recettes.

Cependant, grâce au rétablissement de la santé financière de la commune observé sur ces dernières années, les impacts de la crise ont pu être en partie être neutralisés.

Pour autant, le contexte 2021 demeure incertain.

Aussi, le budget 2021 s'évertuera à maintenir l'effort de sobriété et de rigueur tout en renforçant les aides à destination des publics les plus fragiles, et mettra en œuvre également un programme d'investissement ambitieux, sans augmenter la fiscalité.

Les orientations budgétaires 2021 sont soumises au débat du Conseil Municipal, et serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2021, budget qui bien évidemment, comme au cours des années précédentes pourra être amendé par décision modificative ou budget supplémentaire tout au long de l'exercice 2021, afin de tenir compte notamment de l'évolution du contexte sanitaire.

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation détaillée des orientations budgétaires, c'est un exercice pas complètement évident et c'est la première fois, merci beaucoup Patricia de t'y être prêtée.

Je voudrais insister sur un petit nombre de points avant d'ouvrir le débat : A Brétigny nous avons une situation budgétaire qui est solide aujourd'hui, solide notamment du fait des efforts qui ont été faits sur la section de fonctionnement depuis plusieurs années, nous avons une baisse significative des dépenses de fonctionnement par habitant traduisant bien la sobriété dans les dépenses, et je souligne les efforts également sur le développement économique, c'est le cap que nous nous sommes fixé pour notre commune, à la fois sur les terrains de Brétigny, ou encore sur le Centre d'Essais en Vol sur l'agglomération par le fait de privilégier l'installation d'entreprises et de bénéficier ensuite de recettes fiscales.

Néanmoins c'est un contexte qui reste incertain et compliqué pour les finances, avec notamment des incertitudes au niveau de l'agglomération, il faut le rappeler, le contexte budgétaire de l'agglomération est sans doute beaucoup plus ardu, beaucoup plus compliqué que celui de la commune, nous aurons la semaine prochaine la même discussion, le même débat d'orientation budgétaire au niveau communautaire, et comme Patricia Martigne l'a dit, sur un certain nombre de dotations issues de l'agglomération, la DSC, le FPIC, le Fonds de péréquation intercommunale, nous n'avons aucune certitude sur le fait qu'il soit maintenu, que ces mécanismes soient maintenus, entièrement ou en partie pour cette année, cela pourra donc évidemment avoir un impact sur le vote du budget.

Des incertitudes également sur les conséquences de la crise sanitaire, d'abord parce que dans la gestion au quotidien, cela a un impact très important, des dépenses en plus, des recettes en moins, un certain nombre de dépenses en moins aussi, cela crée un contexte incertain.

Et puis un autre élément important : l'Etat a fait le choix de mettre en œuvre un très important mécanisme de soutien aux différents volets de la société française et je cite ce qu'a dit le Président de la République, le « quoi qu'il en coûte », on sait qu'il fait un effort très important, donc sans doute un jour il faudra rééquilibrer les comptes et nos collectivités seront impactées budgétairement. Dans ce contexte incertain, cela nécessite d'avoir une certaine prudence quand on aborde les finances publiques.

Je ne reviens pas sur le fait que l'année 2020 est une période très particulière, évidemment, et l'année 2021 le sera sans doute aussi parce qu'on le voit, nous sommes toujours masqués, nous avons le couvre-feu, toujours des contraintes très fortes et des demandes spécifiques à mettre en œuvre, comme, par exemple, encore récemment la contribution de la commune à la vaccination de nos concitoyens.

Alors j'insiste dans ce cadre-là : Le point-clé majeur est de proposer pour le budget 2021 comme orientation principale de maintenir encore les taux d'imposition communaux, de ne pas les augmenter, c'est un effort auquel nous nous astreignons

contre vents et marées depuis maintenant la septième année, depuis 2014, et c'est le point majeur, l'orientation majeure que nous proposons pour cette année.

Après, les axes clés ont été rappelés par Patricia Martigne, il faut que notre commune soit toujours mobilisée pour accompagner les Brétignolais pendant la crise dans les différents domaines, nombre de dispositifs spécifiques ont été votés par l'ensemble de ce conseil pour faire face à la crise, depuis le début de la crise sanitaire, pour mettre en œuvre le projet municipal que nous avons présenté aux Brétignolais au printemps dernier avec un certain nombre de choses qui sont déjà en cours, qui auront un impact sur les finances communales, comme entre autres la brigade de propreté ou bien un renforcement pour notre délégataire pour lequel il y aura un impact à plein en 2021, comme aussi les moyens numériques dans les écoles par exemple.

Nous allons aussi mettre en œuvre les projets d'investissements, et j'insiste là-dessus, nous avons pu réduire l'endettement ces dernières années mais il va remonter car nous avons de grands projets, des projets lourds et les dépenses interviendront très prochainement, par exemple sur la construction du nouveau groupe scolaire dont les travaux débiteront dans le courant de l'année.

Je voudrais insister aussi sur le fait que dans les différents domaines, sur la gestion de la crise, sur le fonctionnement, sur les dépenses d'investissement nous gardons toujours à l'esprit une volonté de gérer de manière raisonnable, responsable, avec à la fois détermination et sobriété, une gestion qu'on pourrait qualifier « en bon père de famille » ou « en bonne mère de famille », c'est quelque chose de très partagé au sein de toute l'équipe municipale, et en tout cas je veux vraiment insister sur le fait que ces efforts, cette gestion saine que nous avons faite collectivement ensemble depuis quelques années nous permettent d'aborder des incertitudes auxquelles nous faisons face dans les meilleures conditions possibles.

Voilà quelques points sur lesquels je voulais insister, le débat est ouvert.

M. GUSTAVE : A la lecture du document, les principaux éléments que je retiens sont : une très forte évolution des recettes fiscales liées au développement économique, Amazon, Les Promenades de Brétigny, etc... évolution commencée pour la plupart avant votre premier mandat ; une maîtrise des dépenses de fonctionnement assez forte notamment avec une vraie évolution des dépenses de personnel ; un désendettement qui se poursuit ; un programme d'investissements pluriannuels mesuré mais qui reste assez opaque à ce stade car il y a peu d'éléments chiffrés dans la liste présentée.

Si je devais traduire tout cela en termes politiques, je dirais que la commune de Brétigny est dans une bonne santé financière du fait de la stratégie de développement économique portée avec CDEA et avec notre prédécesseur Bernard Decaux qui porte ses fruits et du fait du dynamisme urbain du secteur qui augmente les bases fiscales.

De plus, il y a certes une maîtrise des dépenses de fonctionnement et singulièrement des dépenses de personnel mais ce n'est pas sans conséquences : manque de personnel, postes non renouvelés dans les secteurs scolaires qui ne peuvent pas assurer un service de qualité. La Ville se désendette, certes, mais il y a des besoins en investissements pour entretenir et moderniser le patrimoine de la ville : Château de Rosière, Garde De Pas, le gymnase Camille Hébert, nos structures sportives dans leur globalité, entre autres, et surtout répondre à l'enjeu écologique et énergétique dans nos bâtiments communaux.

La partie consacrée aux dépenses d'investissement fait apparaître très peu en montant prévisionnel, et n'est pas à la hauteur des enjeux d'une ville qui devrait avoir de l'ambition en termes d'innovation sociale, environnementale, démocratique.

Les grandes transitions sont totalement absentes de la vision de la municipalité. Il ne faut pas oublier les conséquences sur le cadre de vie et la qualité de vie des habitants ; les services à la population, la propreté, la sécurité, le lien social, la solidarité, Brétigny s'agrandit avec de nouveaux logements, donc des voitures nouvelles, des nouveaux habitants, mais avec un service public qui n'est pas à la hauteur, je le répète, pour une ville comme Brétigny. Il faut urgemment un retour pour les habitants. Brétigny n'est pas une startup à revendre avec un plan de sauvegarde. J'espère sincèrement que votre nouveau mandat, Monsieur le Maire, sera celui de la jeunesse, de nos étudiants, nos jeunes travailleurs et jeunes couples dans la précarité, durement touchés pendant cette crise et oubliés pendant six ans durant votre premier mandat. Une génération sacrifiée.

Alors oui, je le répète, Brétigny va bien et c'est tant mieux ; et les sacrifices faits sur nos agents il y a quelques années par votre majorité sur notre cadre de vie doivent aujourd'hui cesser et nous en avons les moyens. Monsieur Méary, dans une période où notre commune doit faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise du Covid et se préparer à répondre à des grands défis, vous vous comportez encore une fois, comme lors de votre premier mandat, comme un gestionnaire comptable qui améliore ses ratios par strate au lieu de préparer et investir pour l'avenir. Enfin ayez une vraie vision pour les Brétignolais.

M. POUZOL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame l'Adjointe, merci pour votre présentation, le rapport des orientations budgétaires est toujours un élément un peu formel à un moment particulier, mais met aussi en exergue une chose précise : Il y a plusieurs manières de voir un exercice budgétaire et plusieurs manières de voir de bons résultats, et il y a plusieurs manières de voir ce que ça cache ou oublie.

On peut considérer que Brétigny est dans une santé financière selon vos dires « bonne », « solide », mais cette année le nombre de dépenses sociales nous a prouvé que ce n'est pas le cas des Brétignolais. La différence entre la santé d'une ville et la santé de ceux qui la vivent est fondamentale et c'est ce que nous apprend notamment la crise du Covid. Vous parliez de gestion en bon père de famille, vous ne pouvez pas douter de mon peu de sentiment de sympathie pour le gouvernement actuel ou la majorité qui nous gouverne mais je les remercie de ne pas avoir eu une

gestion cette année de bon père de famille. Parce que si le Gouvernement, si au niveau de l'Europe tous les pays qui luttent contre la pandémie avaient eu une gestion de bon père de famille, et je ne nie pas la situation d'urgence dans laquelle nous sommes d'ores et déjà, le « quoi qu'il en coûte » a aussi une signification, quand on se revendique d'être en-dessous des dépenses d'une strate, cela veut aussi dire que nous sommes en-dessous du service que nous apportons à nos concitoyens. C'est cela la réalité. Une école, c'est une dette ou un investissement ? Un gymnase, c'est une dette ou un investissement ? La crèche que j'ai vu construire proche de chez moi quand j'habitais le quartier Collenot, est-ce que c'est un élément d'attractivité de la ville ou une dette ? Je pense que vu les constructions qui sont arrivées après les opérateurs privés et qui sont venues enrichir notre ville, c'était un enrichissement de notre ville. On peut donc considérer les choses de manière différente et pas forcément en bon père de famille. Une commune ne se gère pas en bon père de famille.

Alors vous avez raison, à Brétigny nous avons une chance incroyable : Nous sommes à un point central de l'Ile de France, nous sommes la frontière verte de ce département, il n'y aura pas de réalisations et donc nous avons une ville formidable. Nous avons la chance avec notre communauté d'agglomération d'avoir quelque chose d'unique, la Base 217 représente un foncier et une opportunité d'investissement incroyable pour les entreprises !

Nous sommes à un nœud ferroviaire, ce sont des chances incroyables ! Quand vous circulez en Ile de France, et j'ai travaillé récemment en Seine-St-Denis, maintenant je suis dans le Val de Marne, vous vous rendez compte de l'action de cette ville. Eh bien croyez-moi, cette chance-là, cette potentialité-là, elle nous oblige à sortir de notre zone de confort, elle nous oblige à innover, elle nous oblige à réfléchir autrement que sur un plan comptable, elle nous oblige à investir pour l'avenir de notre ville, de nos citoyens, et de notre jeunesse.

J'espère que dans les mois qui viennent, quand nous aborderons les sujets plus durs du budget, il y aura un peu de cette imagination, de cette vision dont les Brétignolais ont tellement besoin. Qu'il y aura un peu plus de préoccupations sur ce qu'exige la solidarité, celle qu'elle va exiger dans les mois et années qui viennent avec le Covid, notamment pour nos jeunes, pour nos étudiants, nous avons un rôle à jouer au-delà de nos taux budgétaires.

Au-delà de notre taux d'endettement, nous avons un rôle à jouer pour aider nos concitoyens dans ce qu'ils nous demandent, et si l'Etat est défaillant, si les autres strates ne le font pas, quelles qu'elles soient, alors la situation de Brétigny telle qu'elle est présentée ici, si elle est aussi bonne que ce que vous dites, nous oblige à sortir de notre zone de confort, à revoir les choses différemment, et à répondre clairement à notre niveau aux défis que la crise du Covid nous impose, surtout avec la crise sociale qui va arriver, c'est le vœu que je formule, et sachez-le Monsieur le Maire, si c'est dans cette direction que votre municipalité s'engage, je pourrai moi-même vous soutenir et vous encourager à aller encore plus loin car on ne va jamais aussi loin qu'il le faudrait.

Mme CILIA : Juste une petite remarque : Dans le paragraphe qui parle des « autres charges de gestion courante » il est fait mention de la Caisse des Ecoles qui est moribonde, voire inexistante depuis plusieurs années maintenant, deux ou trois ans, j'aimerais savoir quelles charges de gestion courante impose la Caisse des Ecoles au budget.

M. CHAMPION : Suite à l'intervention de Michel, je n'ai rien d'autre à proposer, donc je m'abstiens de reprendre la parole maintenant, merci.

M. le Maire : D'abord une réponse simple sur la Caisse des Ecoles : il y a par exemple des dépenses d'achat de dictionnaires, des choses sont budgétées auprès de la Caisse des Ecoles, et je pense que certaines positions sont peut-être un peu exagérées, il faut quand même revenir à une certaine réalité des choses : Quand M. Gustave indique que le développement économique de la commune aurait été défini avant, c'est complètement faux concernant les points clés comme par exemple Amazon qui a ouvert très récemment. Et j'ai noté que M. Gustave indiquait que sur ce projet, il n'avait jamais été pour le projet Amazon, mais il a voté pour les emplois ! Mais il n'a jamais été pour le projet Amazon ! Cela fait partie des points...

(M. GUSTAVE souhaite prendre la parole...)

M. le Maire : Monsieur Gustave, je vous ai écouté, à mon tour de parler, cette assemblée a ses règles, vous avez eu la parole, chacun à son tour et s'il vous plaît ne m'interrompez pas. Dire qu'on était contre le projet Amazon mais qu'on était pour les emplois... C'est évidemment un des éléments majeurs qui permettent d'avoir des recettes fiscales intéressantes.

Ensuite, il faut le dire également : Il y a un cap clair défini pour la commune ; ce cap, celui que nous portons depuis un peu plus de six ans, c'est celui d'un développement équilibré, un développement équilibré pour notre territoire parce qu'on le sait, Brétigny grandit et même trop vite, c'est notre conviction, notre conception, et nous avons cherché ces années à rendre un rythme raisonnable à la construction parce qu'on sait à quel point ça a des conséquences quand on grandit trop vite et que les équipements ne sont pas réalisés. Il y a une vision là-dessus : c'est de faire en sorte que notre commune s'adapte par rapport à la croissance de la population, disons-le, et la principale dépense cette année va être le lancement des travaux de la nouvelle école. Cette nouvelle école, il faut l'avoir à l'esprit quand on entend les uns et les autres, avait été oubliée dans la planification précédente du quartier. Il faut simplement le redire parce qu'à un moment, gérer, ça veut dire aussi prévoir, regarder les choses en face, peut-être parfois tout simplement compter le nombre d'élèves qui vont avoir besoin d'aller à l'école à Brétigny ; et avoir juste l'école Aimé Césaire ne suffisait pas par rapport aux projections de ce nouveau quartier.

Donc pour pouvoir créer les infrastructures, créer les bâtiments, les activités dont les Brétignolais ont besoin, il faut être responsable dans la gestion budgétaire.

Ensuite je voudrais insister sur certains points qui ont été dits par Michel Pouzol : Le Gouvernement, a-t-il dit, a eu raison de ne pas mégotter sur les dépenses pendant la gestion de la crise, bien sûr, mais il faut dire deux choses : La première est qu'il n'est pas du tout impossible qu'un jour ces dépenses il faudra les rembourser, car ce sont des dépenses supplémentaires et potentiellement cela aura un jour un impact sur les finances des collectivités territoriales, on le sait, à partir de 2014 le gouvernement de l'époque a fait le choix de baisser les dotations aux collectivités locales, à une époque où Michel Pouzol, vous étiez membre de la représentation nationale. C'est la première chose.

Deuxième chose : L'ensemble des conseillers municipaux qui ont siégé dans cette instance, soit depuis le début de ce mandat, soit même au mandat précédent, savent bien que nous avons collectivement, et d'ailleurs sur les bancs de l'opposition les mesures qui ont été proposées par la majorité municipale ont été souvent soutenues à ce sujet, collectivement un certain nombre de dépenses très significatives ont été mises en œuvre pour pouvoir justement accompagner les Brétignolais autant que possible pendant la crise sanitaire ; que ce soit pour les commerçants ou pour les enveloppes pour associations, que ce soient des efforts supplémentaires pour les jeunes en les recrutant, on sait à quel point c'était difficile l'été d'accéder à un premier emploi, cela fait d'ailleurs partie des premiers investissements qui ont été réalisés sous ce nouveau mandat avec le Skate Parc qui va ouvrir très prochainement.

C'est vrai aussi dans les mesures qui ont été mises en place pour accompagner les Brétignolais pendant la crise sanitaire par elle-même, des investissements significatifs ont été portés par la commune pour fournir des masques au moment où les Brétignolais ne pouvaient pas y avoir accès, aujourd'hui évidemment nous devons prendre part dans la vaccination, la liste serait longue, Patricia Martigne a aussi rappelé à quel point nous avons fait évoluer les tarifs municipaux pour éviter d'alourdir la charge pour les Brétignolais dans un certain nombre de domaines, donc de nombreuses décisions ont été prises pour que justement au niveau communal nous soyons aux côtés, en soutien de tous les acteurs de Brétigny.

Maintenant la question est évidemment pour la suite, et je voudrais vraiment insister sur le fait que le cap est clair : Brétigny est une ville qui grandit, d'ailleurs ça a été exprimé lors des Assises de la Ville lorsque nous les avons organisées pour permettre au plus grand nombre de s'exprimer, de participer à ces discussions, le cap est clair : Brétigny grandit et nous voulons faire en sorte d'aider sur tous les leviers pour que ça se passe bien ; trouver un équilibre entre ville et campagne, cela veut dire ne pas grandir trop vite ; et ça veut dire aussi être attentif au cadre de vie, que ce soit sur le fait de mettre en place une école protégée, ou de mettre Brétigny dans un plan Brétigny 2031, ou que ce soit pour soutenir le projet ambitieux de la Ferme de l'Envol que nous avons contribué à porter avec l'agglomération.

C'est vrai pour la question du cadre de vie, c'est vrai aussi pour les investissements publics, on l'a rappelé pour le projet d'école, les questions aussi des équipements sportifs qui étaient non budgétés mais en préparation depuis un certain temps, il faut

le rappeler. Et puis la question de la reconversion du CFA 2, cela fait partie des investissements qui ont été évoqués par Patricia Martigne.

Le fait de faire en sorte que sur Brétigny, ça se passe bien avec la croissance de la population, c'est aussi soutenir tous les acteurs qui contribuent au lien entre les Brétignolais.

Les acteurs associatifs : Il y a les décisions que nous avons prises pour les maintenir, même dans le cadre des restrictions budgétaires, pour leur apporter un soutien marqué. C'est vrai pour les associations, c'est vrai pour la jeunesse, cela fait partie évidemment des priorités que nous pouvons avoir à l'esprit.

Donc bien sûr qu'il y a un cadre clair, bien sûr qu'un débat d'orientation budgétaire, ce ne sont pas juste des chiffres, c'est quelque chose qui vient en soutien d'un cap, d'une vision, et permettez-moi de considérer que depuis un peu plus de six ans maintenant que les Brétignolais nous ont confié la responsabilité des affaires communales, avec maintenant une équipe en partie renouvelée, et avec le soutien de ces nouveaux élus, on essaie toujours de garder ce cap, d'avoir cette vision pour Brétigny ; et très franchement, dans le mandat précédent, on a rarement entendu des propositions qui auraient permis d'avoir cette situation budgétaire solide qui permet aujourd'hui de faire face à la crise sanitaire que nous traversons.

Merci, nous allons prendre acte du fait que le DOB a eu lieu. Bizarrement, pour ce point nous devons voter pour prendre acte, c'est une procédure un peu curieuse, ce qui ne veut pas dire que vous êtes d'accord sur les orientations budgétaires, je précise bien cela et d'ailleurs la formulation de la délibération est la suivante : « Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable à l'élaboration du budget primitif 2021... » Cela ne veut pas dire que vous soutenez ce qui est dans ce rapport.

M. POUZOL : Permettez-moi d'être surpris, qu'on prenne acte, oui mais qu'on vote... Je veux bien voter mais je suis un peu surpris de cette procédure, c'est la première fois que sur un donné acte, dans quelque conseil municipal j'ai été, on soit amené à voter. Mais bon, faisons-le.

M. le Maire : Nous avons été surpris nous-mêmes au cours du mandat précédent parce que les consignes de la préfecture étaient qu'il fallait voter pour prendre acte. Nous avons aussi été surpris mais dans cette assemblée ce n'est pas la première fois puisque sur le DOB, nous votons depuis le début pour prendre acte, ce n'était pas le cas quand vous étiez conseiller municipal avant 2014, ce sont des recommandations préfectorales qui ont changé au cours du mandat précédent. Mais je précise bien le sens de ce vote : Une prise d'acte veut dire que chacun a pu s'exprimer mais cela ne veut pas dire que vous êtes d'accord avec le contenu du rapport.

M. POUZOL : C'est le « nouveau monde » en fait ?

M. le Maire : Nous votons pour la prise d'acte.

2- Modification du tableau des emplois et des effectifs - M. GIRARD

M. GIRARD : Nous enregistrons deux nouveaux emplois : D'une part une création pour un emploi à temps complet, catégorie B, filière administrative, au grade de rédacteur, pour remplir la mission de Chargé de Communication au service Communication ; d'autre part une deuxième création d'emploi à temps complet de la catégorie B, au grade d'Animateur, pour remplir la mission d'Animateur pédagogique Service Enfance.

Au cours de l'année, des modifications du tableau des emplois permanents sont présentées au Conseil municipal.

La mise à jour du tableau des emplois et des effectifs est ici relative :

- aux créations d'emplois répondant aux besoins de services publics
- aux régularisations statutaires dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)

Ces modifications n'entraînent aucune suppression d'emploi budgétaire. Ce sont des créations d'emplois ou des modifications de grades.

➤ **Les nouveaux emplois répondant aux besoins de services publics**

- Les créations d'emplois :

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie B, filière administrative, au grade de Rédacteur ou du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou du grade d'attaché, pour remplir la mission de chargé de communication (service communication).

Création de 1 emploi à temps complet, catégorie B, filière animation, au grade d'animateur ou du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, ou de la filière administrative, grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, ou catégorie C du cadre d'emplois des adjoints d'animation ou du cadre d'emploi des adjoints administratifs, pour remplir la mission d'adjoint pédagogique (service enfance).

➤ **Les régularisations statutaires dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)**

- Les créations d'emplois :

Fusion des grades d'éducateurs jeunes enfants de 1^{ère} et 2nde classes => grade éducateur de jeunes enfants

Création de 13 emplois à temps complet, catégorie A filière médico-sociale, au grade d'Educateur de jeunes enfants ou du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Création de 1 emplois à temps non complet (18 heures hebdomadaires), catégorie A filière médico-sociale, au grade d'Éducateur de jeunes enfants ou du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

- Les suppressions d'emplois caducs (n'existent plus dans le statut de la FPT) :

Suppression de 5 emplois à temps complet, catégorie A, filière médico-sociale, au grade d'Éducateur de jeunes enfants de seconde classe ou du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants. *Délibération du 19/06/2019*

Suppression de 1 emploi à temps non complet (18 heures hebdomadaires), catégorie A, filière médico-sociale, au grade d'Éducateur de jeunes enfants de seconde classe ou du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants. *Délibération du 19/06/2019*

Suppression de 8 emplois à temps complet, catégorie A, filière médico-sociale, au grade d'Éducateur de jeunes enfants de première classe ou du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants. *Délibération du 19/06/2019*

➤ **Les modalités de recrutement**

Les postes permanents, ouverts au recrutement, pourront être pourvus sur un autre grade du même cadre d'emplois, sur un grade équivalent d'une autre filière, éventuellement sur un grade d'un cadre d'emplois inférieur à celui prévu.

Dans l'hypothèse où ces emplois permanents ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, l'autorité territoriale autorise qu'il soit fait appel à des contractuels dans le cadre de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Les contractuels pourront être recrutés par contrat de droit public faisant référence à l'article 3-1, 3-2 et 3-3 de la loi, pour les emplois de catégorie A B C ou faisant référence à l'article 38. Les agents recrutés devront disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base sera fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourra excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visés.

L'organe délibérant autorise par principe le recrutement de contractuels sur emplois temporaires.

Il autorise également qu'il soit fait appel à des contractuels de droit privé dans le cadre des emplois aidés ou de l'apprentissage, ou encore à des fonctionnaires, dans le cadre des activités accessoires en cumul d'emplois.

L'appréciation portée par l'autorité territoriale ou son représentant sur chaque candidature reçue est fondée sur les compétences, les aptitudes, les qualifications et l'expérience professionnelles, le potentiel du candidat et sa capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi temporaire ou permanent à pourvoir.

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur :

- les modifications apportées aux emplois permanents de la ville
- les modalités de recrutement

M. le Maire : Des observations ou questions ?

Mme AFONSO-MACHADO : Je voudrais faire une intervention au sujet de la première partie, à savoir la création d'un emploi à temps complet filière administrative au grade de Rédacteur : Si j'ai bien compris, c'est une création d'un poste qui n'existait pas ; s'il n'existait pas et qu'il est au service Communication, est-ce que ça dépend encore de votre cabinet, le cabinet du Maire ?

Dans ce cas-là est-ce qu'il serait possible d'avoir le nombre de personnes qui sont au service Communication ? Il me semblait qu'il y avait déjà ce poste-là de créé, est-ce donc la création d'un poste identique ou bien ça n'existait pas ?

Et deuxième question : Est-ce qu'il serait possible d'avoir l'évolution du nombre de postes au sein du cabinet ? Et les dernières embauches ?

Mme CELIA : Une petite question sur la fusion des grades d'éducateurs de jeunes enfants : Si j'ai bien compris, avant il y avait deux grades, première et deuxième classe, cela est fusionné dans un seul grade, le grade d'Éducateur, donc ma question est la suivante si c'est bien cela : Quelles sont les différences sur les salaires car il me semble bien qu'il y a une différence entre la première et deuxième classe dans la grille des salaires ? Et si oui, est-ce que c'est en faveur ou défaveur des salariés ?

M. GIRARD : Sur la fusion des grades, elle n'entraîne aucunement, mais je demanderai confirmation, d'augmentation ou de diminution des salaires.

M. le Maire : En ce qui concerne les questions sur le service Communication et le cabinet du Maire, le service Communication inclut 5 ETP, deux directeurs, deux chargés de communication dont deux ETP et un poste en cours de création. Le cabinet inclut deux directeurs de cabinet et deux assistantes.

On va passer au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

3- Approbation du Règlement Local de Publicité (RLP) de Brétigny sur Orge - M. GIRARD

I. Caducité des RLP

Le Règlement Local de Publicité actuellement en vigueur a été arrêté le 04 octobre 1991.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement dite

« Grenelle 2 » et le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012 ayant réformé en profondeur la réglementation avait notamment pour objectif de protéger le cadre de vie et de lutter contre les nuisances visuelles tout en garantissant le respect de la liberté d'expression, du commerce, et de l'industrie ainsi que le bon exercice de l'activité des opérateurs économiques du secteur de la publicité extérieure et des enseignes.

Il était prévu que les RLP entrés en vigueur avant le 13 juillet 2010 deviendraient caduques au 13 juillet 2020. Cependant, dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19, un amendement a reporté de six mois l'échéance de caducité des Règlements Locaux de Publicité et a repoussé le délai de caducité au 13 janvier 2021.

La Ville devait également réviser son RLP afin de garder la compétence de police de l'affichage et l'instruction des demandes d'autorisation.

II. Procédure de révision

A. Etapes réalisées

Le conseil municipal a délibéré le 20 juin 2018 pour prescrire la révision de son RLP et a fixé les objectifs suivants :

- Préserver et mettre en valeur le paysage urbain et naturel;
- Préserver la qualité architecturale des immeubles accueillant des commerces en veillant à la bonne intégration des enseignes ;
- Concilier la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel avec la nécessité d'une expression publicitaire raisonnable et d'une signalisation équilibrée des activités économiques ;
- Intégrer le nouveau cadre juridique et réglementaire issu de la loi « Grenelle 2 » ainsi que les nouvelles techniques de dispositifs publicitaires, notamment numériques.

La volonté de la Ville était de procéder à un cadrage strict des publicités afin de préserver un paysage urbain de qualité. En effet, la Ville concentrait jusqu'alors de nombreux dispositifs publicitaires sur son territoire. La présence désorganisée de ces dispositifs conduisait à une pollution visuelle qui rend également difficile la lecture des messages.

La Ville recherchait également une cohérence et une harmonie urbaine et paysagère en préservant les lieux et monuments à valeur patrimoniale.

Ces actions étaient engagées en conservant la volonté de préserver la vie des commerces et permettre leur développement.

Afin de répondre aux objectifs définis, la Ville a fixé un certain nombre d'orientations qui vont au-delà du Règlement National de Publicité (RNP) :

- **Orientation 1** : Garder la maîtrise de l'implantations des dispositifs publicitaires et des enseignes ;
- **Orientation 2** : Lutter contre les publicités de grand format dans le cœur de ville ;
- **Orientation 3** : Maintenir l'interdiction relative de publicité à l'intérieur du périmètre délimité des abords de l'Église Saint-Pierre afin de ne pas réintroduire de la publicité dans une zone qui ne devrait pas en contenir (excepté pour le mobilier urbain sous convention) ;
- **Orientation 4** : N'autoriser la publicité sur l'emprise ferroviaire, que sous conditions, en particulier qu'elles ne soient pas visibles du domaine public ;
- **Orientation 5** : Limiter l'impact des dispositifs lumineux notamment numériques (publicités, pré-enseignes et enseignes) ;

- **Orientation 6** : Encadrer la prolifération des enseignes sur clôture et des enseignes temporaires ;

Le règlement local de publicité traduit ces orientations de manière réglementaire.

L'arrêté ministériel réglementant les enseignes lumineuses n'ayant pas été publié, la Ville prévoit dans le présent RLP la possibilité de réduire l'intensité lumineuse dès lors que l'arrêté ministériel sera publié.

Le projet de RLP a été arrêté par le conseil municipal le 16 décembre 2019 pour pouvoir être soumis à l'enquête publique.

III. Concertation et enquête publique

La concertation a été menée durant toute la durée de la procédure, conformément aux modalités fixées dans la délibération prescrivant la révision du RLP. Il a été soumis aux personnes publiques associées pour avis :

- La Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Le Préfet,
- Le Président du Conseil régional,
- Le Président du Conseil départemental,
- Le Président de la communauté d'agglomération,
- Le Président de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale,
- La Chambre de Métiers,
- La Chambre d'Agriculture

L'enquête publique s'est déroulée du 2 octobre au 3 novembre 2020.

a. Les réponses institutionnelles

- La CDNPS est une commission présidée par le Préfet. Elle réunit notamment des professionnels de la publicité et des associations de protection de l'environnement et des paysages.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCI)
- Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France (AEV)
- Commune de Marolles-en-Hurepoix
- JC DECAUX
- Union de la Publicité Extérieure (UPE)
- L'association « Paysages de France »
- L'Association pour la Défense de l'Environnement et la Maîtrise de l'Urbanisation à Brétigny-sur-Orge (ADEMUB)

b. Les observations déposées par des particuliers

Des particuliers ont également déposé leurs observations.

- M. et Mme ROTILLON Gilles domiciliés à Brétigny-sur-Orge
- Mme SAADI Caroline domiciliée à Brétigny-sur-Orge
- M. LOPEZ José domicilié à Sainte-Geneviève-des-Bois
- M. LEDUBY Philippe domicilié à Brétigny-sur-Orge

IV. Les axes forts du nouveau règlement local de publicité

Le règlement local de publicité, amendé à la suite de l'enquête publique, traduit ces

orientations de manière réglementaire suivante :

➤ Règles pour les publicités et pré-enseignes

- Dans le secteur ZP1 (secteur à dominante résidentielle) la publicité est interdite hors mobilier urbain ;
- Dans le secteur ZP2 (zones d'activité économique) :
 - La surface unitaire des publicités et pré-enseignes est limitée à 4m² (contre 12m² jusqu'alors) et les publicités numériques à 2 m² ;
 - La densité d'implantation est réduite par rapport au RLP en cours et au règlement national (limitation du nombre de dispositifs le long des voies) ;
- Dans le secteur ZP3 (gare RER) :
 - La taille des publicités est limitée à 4m² et les publicités numériques à 2 m² ;
 - Les dispositifs doivent être visibles uniquement du domaine public ferroviaire (alors que le RLP actuel autorisait un dispositif simple aux abords des ponts) ;
- Les publicités lumineuses doivent être éteintes entre 22h00 et 7h00 (soit 4 heures de plus que les préconisations du règlement national qui oblige simplement l'extinction entre 1h00 à 6h00) ;
- Les publicités lumineuses supportées par le mobilier urbain doivent être éteintes entre 23h00 et 6h00 (alors que le règlement national ne prévoit pas d'extinction obligatoire) ;
- La publicité supportée à titre accessoire par du mobilier urbain destiné à recevoir des informations non publicitaires à caractère général ou local ou des œuvres artistiques est réduite à 4m² (contre 12 m² jusqu'alors) ;
- La publicité numérique est désormais interdite, à l'exception de celle supportée à titre accessoire par le mobilier urbain qui est limitée à 2 m².

➤ Règles pour les enseignes

- Un certain nombre d'enseignes sont interdites en toutes zones (sur les arbres, sur les gardes corps des balcons, sur les auvents et marquises, sur les clôtures non aveugles, sur les bâches, excepté à titre temporaire) ;
- Les enseignes perpendiculaires au mur sont limitées en nombre ;
- La taille et la hauteur des enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol sont limitées en hauteur dans tous les secteurs ;
- Les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 22h00 et 7h00 sauf lorsqu'une activité cesse ou commence entre 22h00 et 7h00. Dans ce cas, les enseignes doivent être éteintes au plus tard une heure après la cessation d'activité de l'établissement et pourront être allumées une heure avant la reprise de cette activité ;
- Les enseignes numériques sont limitées à 2 m² par cohérence avec la publicité du même type ;
- Les dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales sont interdits.

Un tableau comparatif des règles nationales et du règlement local se trouve pages 43 et 44 du rapport de présentation (tome 1 du RLP)

V. Application du nouveau règlement local de publicité

Le RLP révisé sera applicable à toutes les nouvelles demandes de dispositifs.

Concernant les dispositifs existants :

- les enseignes ont un délai de 6 ans à compter de l'entrée en vigueur du RLP pour se mettre en conformité avec ses dispositions ;
- les publicités et pré-enseignes ont un délai de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur du RLP pour se mettre en conformité avec ses dispositions.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci Alain pour cette présentation sur un sujet extrêmement important. Quelques mots complémentaires : C'est l'aboutissement d'un long processus de discussions, de travail, cela a été rappelé par Alain Girard, il y a bientôt deux ans et demie que nous avons engagé cette préparation de ce nouveau règlement local de publicité et je voudrais vraiment remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué, dont les services municipaux, beaucoup ont travaillé dessus, et tous les élus, je pense à mon adjoint en charge de l'urbanisme du mandat précédent et à mon adjoint actuel en charge d'urbanisme Alain Girard, ainsi que tout le conseil municipal qui a travaillé parfois tard dans la nuit pour regarder les différentes dispositions et situations. C'est à la fois quelque chose de très complexe et aussi très important pour la commune, je vais y revenir.

Et puis remercier aussi celles et ceux qui ont donné leur avis dans le cadre d'une enquête publique, que ce soit des partenaires économiques, ou institutionnels, ou des citoyens ou associations qui ont voulu contribuer à cette réflexion.

Tout le monde n'a pas été favorable au projet, notamment les annonceurs, il y a eu des avis dans un sens, d'autres disaient : Ne pourrait-on pas aller plus loin ? Je le dis : Nous allons très loin dans ce changement radical du règlement local de publicité pour la commune de Brétigny. C'est un choix déterminé, ambitieux, un choix environnemental, un choix en faveur de notre cadre de vie. Et cela procède d'une conviction : c'est que la consommation ne fait pas tout, que les annonceurs ont bien d'autres moyens, notamment numériques, de communiquer et que nous ne sommes pas forcément obligés de recevoir des publicités dans l'espace public.

Ce choix de cadre de vie, ce choix environnemental, ce choix de vie quelque part avec la place de la publicité a des conséquences très fortes, la plus visible c'est que les panneaux 4 x 3 d'ici quelque temps vont disparaître de tout le cœur de ville de Brétigny. C'est un changement radical par rapport à ce qui se fait aujourd'hui en cœur de ville, ça va être vrai aussi sur la partie des emprises ferroviaires : à Brétigny comme ailleurs vous avez pu observer souvent des panneaux qui sont sur les emprises SNCF et qui sont visibles de l'extérieur, on a fixé comme règle qu'il ne pourrait pas y avoir de panneaux visibles de l'extérieur.

Les règles vont être également durcies, Alain Girard l'a rappelé, même dans la partie commerciale Maison Neuve où l'on va réduire fortement la superficie des enseignes en passant de 12 mètres carrés à 4 mètres carrés. C'est vrai aussi pour les enseignes numériques, on l'a rappelé, où nous mettons des limitations fortes pour éviter une pollution lumineuse trop importante, notamment la nuit.

Je ne vais pas refaire la liste de toutes les mesures qu'Alain Girard a rappelées mais j'insiste bien sur le fait que c'est un changement radical de l'impact de la publicité pour la commune, c'est un choix que nous portons, nous avons d'ailleurs encore durci le nombre de dispositions par rapport à ce que nous avons initialement prévu après l'enquête publique en allant encore plus loin sur certains dispositifs parce que cela nous paraissait important d'affirmer qu'en cœur de ville il ne devrait pas y avoir d'emplacements publicitaires, que la publicité devait être restreinte et j'insiste encore une fois : il y a d'autres modalités maintenant, notamment en ligne sur internet, pour pouvoir communiquer. Et donc nous avons déjà eu l'occasion de présenter cette réflexion au conseil municipal, c'est la dernière étape, si nous votons ce règlement de publicité ce soir, il deviendra applicable avec un délai de mise en œuvre comme ça a été rappelé conformément à la loi, ce sera un changement radical de la réglementation de publicité à Brétigny.

Des remarques ou des interventions ?

Mme DAENINCK : Comme vous le soulevez, le sujet est important : Protéger le cadre de vie des Brétignolais est indispensable en ces moments assez difficiles pour tous. En effet lutter contre les nuisances visuelles, pollution, enseignes 4 x 3, les grands panneaux publicitaires qu'on peut voir en centre-ville, mais pas que, sont des pollutions. Même les plus petites sur les clôtures qui nous annoncent des repas non pas du Resto du Cœur mais pour une action solidaire, c'est aussi une pollution comme nous l'avions déjà évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

Pollution des enseignes lumineuses qui consomment de l'énergie à des heures où bon nombre de Brétignolais dorment, c'est aussi de la pollution et c'est une aberration. Ces éclairages sont des nuisances pour les habitants du centre-ville qui sont parfois gênés malgré les volets par les éclats de lumière qui arrivent chez eux.

Donc nous sommes tout à fait satisfaits de cette proposition et nous la voterons bien sûr avec enthousiasme.

M. le Maire : Merci pour ce soutien à cette proposition de réduction très ambitieuse du règlement local de publicité sur Brétigny qui aura un impact très fort sur le cadre de vie et sur l'environnement à Brétigny dans les années qui viennent.

Je rappelle que les délais de mise en conformité sont importants, la loi prévoit que les dispositifs existants pourront rester pendant un certain temps, en revanche les nouvelles dispositions s'appliqueront immédiatement à tous les dispositifs qui voudraient s'installer.

Nous allons passer au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

4- Demande de prorogation de la garantie communale du prêt de 5 000 000 euros en date du 23 mai 2011 SORGEM - M. GIRARD

M. le Maire : On peut présenter peut-être la délibération numéro 4 et la délibération numéro 5 qui correspondent à deux prêts pour la SORGEM mais on votera séparément.

Dans le cadre de l'opération ZAC Clause Bois Badeau, la Sorgem a contracté un emprunt de 5 000 000 euros en date du 23 mai 2011 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et Ile-de-France et pour lesquels la commune a apporté sa garantie en qualité de caution à hauteur de 60% du montant.

Au regard des décalages opérationnels, la Sorgem a récemment sollicité le report d'un an pour le prêt.

La Sorgem a demandé de reporter la prochaine réduction annuelle de 1 375 000 euros prévue le 31/03/2021 au 31/03/2022.

Par courrier en date du 16 décembre 2020, le Crédit Agricole Ile de France a informé la Sorgem de son accord de report d'un an et de la nécessité d'une nouvelle délibération de la commune, pour chaque prêt, autorisant le report de l'échéance d'un an et l'allongement de la durée de la caution jusqu'au remboursement du complet prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

5- Demande de prorogation de la garantie communale du prêt de 7 000 000 euros en date du 18 juillet 2018 SORGEM - M. GIRARD

Dans le cadre de l'opération ZAC Clause Bois Badeau, la Sorgem a contracté un emprunt de 7 000 000 euros en date du 18 juillet 2018 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et Ile-de-France et pour lesquels la commune a apporté sa garantie en qualité de caution à hauteur de 80% du montant.

Au regard des décalages opérationnels, la Sorgem a récemment sollicité le report d'un an pour le prêt.

La Sorgem a demandé de reporter la date d'échéance de la période de disponibilité, initialement au 29 décembre 2020, au 29 décembre 2021, avec un report corrélatif de la date d'échéance finale de prêt au 29 décembre 2026.

Par courrier en date du 16 décembre 2020, le Crédit Agricole Ile de France a informé la Sorgem de son accord de report d'un an et de la nécessité d'une nouvelle délibération de la commune, pour chaque prêt, autorisant le report de l'échéance d'un an et l'allongement de la durée de la caution jusqu'au remboursement du complet prêt.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Des remarques ou des questions sur ces deux délibérations ?

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

6- Réhabilitation du site des Ardrets - Offre de concours pour la réalisation de stationnements - Mme LECOUSTEY

I. REHABILITATION DU SITE DES ARDRETS

Une situation d'enclavement

Immobilière 3F gère la résidence de 300 logements dite des Ardrets.

Cette résidence présente des problématiques urbaines créant une situation d'enclavement au sein du tissu urbain environnant. On dénombre au titre de ces dysfonctionnements :

- l'implantation du bâti au sein d'une unité foncière unique,
- la disposition des boxes de stationnements clôturant la résidence,
- le manque de voirie interne.

Afin de remédier à ces problématiques et améliorer le cadre de vie des résidents, I3F a engagé un projet de réaménagement des espaces extérieurs de la résidence des Ardrets.

Le projet de réaménagement des espaces extérieurs

Le projet porté par I3F a également pour objectif de répondre aux contraintes liées aux voies de pompier qui ne sont actuellement pas aux normes et à l'état du réseau. La question de l'esthétique des boxes et de l'amiante présente dans ces derniers.

Il est prévu également de faire des bornes enterrées pour le tri sélectif.

I3F a également retenu le projet d'une coulée verte au cœur du quartier.

La problématique du stationnement est au cœur du projet de réaménagement des espaces extérieurs. Ainsi, le projet d'I3F prévoit :

Stationnements		Existant	Projet
Privé	Privés aériens	179	225
	Boxes	197	104 boxes avec 1 double (105 stationnements)
Publics		0	74
TOTAL		376	403

II. OFFRE DE CONCOURS

Notion d'offre de concours

L'offre de concours se définit comme un contrat unilatéral dans lequel une offre a été faite par une personne d'apporter volontairement une contribution, peu importe sa nature, à des travaux publics. Cette offre est intéressée en ce sens que le concours apporté par l'offrant

revêt directement un intérêt pour lui et/ou son activité. Il peut s'agir par exemple de concourir à la réalisation de travaux de voirie permettant d'améliorer la desserte d'un immeuble ou de concourir à la réalisation d'un équipement public facilitant l'accès à un centre commercial.

L'auteur de l'offre de concours peut-être une personne privée, physique ou morale, comme une personne publique. Le bénéficiaire est toujours une personne publique. Sa présence au contrat en cette qualité est une condition de qualification de l'offre de concours.

L'objet de l'offre de concours est de financer des travaux publics.

Objet

Dans le cadre de l'opération de résidentialisation et requalification des espaces extérieurs de l'ensemble immobilier « Les Ardrets » à Brétigny sur Orge par Immobilière 3F, il est prévu le réaménagement de l'espace public périphérique (Avenue Maryse Bastié, Avenue des Oiseaux, Avenue du Colonel Hussenot).

L'espace public est agrandi, afin de pouvoir créer :

- des poches de stationnements longitudinales de 2m de large par 5.5m de long sur l'Avenue des Oiseaux, l'Avenue du Colonel Hussenot et l'Avenue Maryse Bastié, pour un total de 74 places.
- un trottoir de 1.40m min de large, qui fait le pourtour de l'îlot.

Les places de stationnement sont placées à 5m minimum par rapport aux passages piétons, conformément au décret n° 2015-808 du 2 juillet 2015.

Les sens de circulation sont conservés identiques à l'existant.

Une bordure avec vue (sur l'emprise foncière I3F) matérialisera la séparation entre le fond du trottoir et l'espace privé.

Les racines des arbres conservés sur l'emprise I3F en limite avec l'espace public seront protégées avec une barrière anti racinaire afin de ne pas abîmer le futur revêtement du trottoir public.

Pour pouvoir permettre l'accès des véhicules dans la résidence, une série de bateaux sera créée sur le domaine public pour pouvoir permettre l'accès :

- des véhicules des locataires qui stationneront dans les nouvelles places de parking à l'intérieur de la résidence (9 bateaux). L'accès sera contrôlé par des barrières levantes automatiques dans l'espace privé. Elles seront disposées à la limite future de propriété.
- des engins de ramassage des ordures et des pompiers (5 bateaux). Ces entrées seront contrôlées par des barrières levantes automatiques sur l'espace privé.
- des accès réservés uniquement aux pompiers (3 bateaux). Ces accès seront fermés par des potelets amovibles implantés sur l'espace public (dispositif et modèle à valider avec le SDIS 91).

Les passages surélevés sur l'Avenue du Colonel Hussenot et sur l'Avenue des Oiseaux seront conservés, ainsi que l'arrêt bus sur l'Avenue Maryse Bastié (cf plan d'aménagement).

Le bac à verre situé sur l'Avenue Maryse Bastié devra être déplacé en concertation avec les services compétents, ainsi que les panneaux publicitaires et les panneaux de police.

Le montant de ces travaux s'élève à 478 788,59 euros TTC.

Il est demandé au Conseil municipal d'accepter cette offre de concours d'Immobilière 3F dans le cadre du projet de réhabilitation de la résidence des Ardrets.

M. le Maire : Merci pour la présentation de ce projet important, très important pour les Ardrets et qui a évolué au cours des dernières années, notamment suite à des démarches de concertation vis-à-vis des habitants pour répondre aux fondamentaux qui ont été rappelés et pour trouver les meilleures modalités pour prendre en compte toutes les remarques qui ont été faites.

Cette offre de concours permet de faire en sorte que le stationnement supplémentaire qui sera créé sur la voie publique ne coûte pas d'argent à la commune et soit pris en compte par le bailleur dans ce projet de réhabilitation.

Des remarques ou des interventions ?

Mme DAENINCK : Lors de la commission j'ai pu évoquer avec Mme Lecoustey, M. Girard et les membres présents l'importance de ce projet pour les habitants des Ardrets, et Mme Lecoustey m'a assuré que les espaces, notamment Citystade et les espaces de jeux pour enfants seraient maintenus, donc on ne peut qu'être satisfaits par rapport aux besoins des habitants des Ardrets d'une évolution du stationnement, on voit bien en passant régulièrement devant que le stationnement pose des problèmes importants sur les trottoirs, ce stationnement pose des difficultés aux personnes qui soit sont en fauteuil, soit qui ont des poussettes pour amener de petits enfants à l'école.

C'est un beau projet qui, j'espère, n'abattra pas trop d'arbres malgré tout dans les Ardrets car nous avons de beaux arbres autour de cette résidence, et dans le principe bien sûr nous voterons pour.

M. le Maire : Merci. En effet je crois que c'est un très beau projet pour Les Ardrets, avec l'objectif de stationnement mais aussi pour les accès pompiers, la facilité pour la gestion des poubelles, et d'une manière générale la valorisation de ce cadre qui est très agréable aux Ardrets. Et bien sûr l'attention la plus importante possible a été portée au nombre d'arbres, vous savez à quel point nous sommes attachés à la place de l'arbre dans la commune de Brétigny, c'est le cas du projet Brétigny 30.000 arbres mais aussi faire attention aux arbres existants, il y a évidemment dans un projet de ce type des aménagements nécessaires et parfois des arbres replantés pour justement maintenir ce cadre de vie très agréable dans ce secteur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

7- Approbation du dispositif CAF "Appel à projets unifiés" pour les années 2020,2021 et 2022 - M. BETRANCOURT

La délibération n° 2019053 du 07/05/2019 : « *Approbation du dispositif appel à projets : « Fonds Publics et Territoires » pour les années de 2018 à 2020* », a approuvé les termes de ce dispositif et a autorisé le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour les années 2020, 2021 et 2022, ce dispositif est reconduit sous la dénomination « Appel à projets unifiés ». Inscrit dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022, entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), il vise à renforcer et soutenir la politique sociale et éducative des territoires en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de ce dispositif, la CAF peut aider les communes sur la mise en place de projets éligibles, et les subventionner jusqu'à hauteur de 80% du montant restant à la charge des communes.

Les fiches thématiques sont les suivantes :

- Accès des enfants aux loisirs,
- Accompagnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) fragiles,
- Accueil des enfants en situation de handicap,
- Accueil des enfants issus de familles fragiles,
- Appel à projets ados,
- Appel à projets éducation aux médias et aux usages du numérique,
- Appui aux démarches innovantes...

Ces fiches thématiques s'adressent principalement aux services : de la petite enfance, des structures dédiées à la jeunesse, des accueils de loisirs et des centres sociaux qui conduisent ou ont pour projet de conduire des actions répondant aux critères définis dans chacune des fiches thématiques.

La ville de Brétigny-sur-Orge, dans le cadre de sa politique sociale et éducative, répond à l'ensemble des critères et aux objectifs attendus pour les fiches thématiques énoncées ci-dessus.

Au titre de l'année 2020, différents projets ont été déposés pour solliciter des demandes de subventions :

- Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les EAJE, subventionné à hauteur de 77 000€,
- Renforcer les conditions d'accueils et l'accès aux loisirs des enfants brétignolais en situation de handicap, subventionné à hauteur de 42 500€,
- Éducation au numérique subventionné à hauteur de 2 000€.

Selon l'évolution des besoins du territoire, la ville peut être amenée au cours de l'année 2021 ou pour les années à venir, à solliciter la CAF pour développer de nouveaux projets éligibles.

Afin de pouvoir prétendre à la demande de subvention et compte tenu de son intérêt financier, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver les termes du dispositif « Appel à projets unifiés », pour les années 2020, 2021 et 2022.
- Autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci pour cette délibération importante des projets déposés auprès de la CAF, avez-vous des remarques ? (Non)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

8- Approbation de deux conventions d'objectifs et de financement : prestation de service accueil de loisirs extrascolaires et prestation de service accueil de loisirs périscolaires - M. BETRANCOURT

La délibération n° 2018117 du 15/11/2018 : « *Signature de deux conventions d'objectif et de financement « extrascolaire » et « périscolaire » avec la caisse d'allocations familiales de l'Essonne (CAF) dans le cadre de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de la ville de Brétigny-Années 2018-2020* », a approuvé les termes de ces deux conventions d'objectifs et a autorisé le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, La Caisse des Allocations Familiales (CAF), maintient la « Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) », « périscolaire » et « extrascolaire » en faveur des Accueils de loisirs sans hébergement.

Le taux de financement de la « Prestation de Service » est fixé par la Caisse des Allocations Familiales.

Chaque année, la CAF, procède au règlement de cette « prestation de service » par une avance de 70 % se rapportant aux déclarations prévisionnelles des heures de présences des enfants sur l'ensemble des accueils de loisirs extras et périscolaires. Une régularisation est effectuée en fin d'année en fonction de la déclaration des heures de présence réelles.

Les subventions touchées sur les deux dernières années sont de :

- 288 739€ au titre de l'année 2018,
- 281 030.09€ au titre de l'année 2019.

La baisse de subvention concernant l'année 2019 est en partie liée aux différents mouvements de grève qui ont fortement impacté les ouvertures des accueils de loisirs.

Les conventions d'objectifs et de financement, « Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Extrascolaire » et « Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh) Périscolaire », arrivent à échéance. Il convient de reconduire ces deux conventions pour les années 2021, 2022 et 2023.

Afin de pouvoir prétendre à la demande de subvention « Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh), Périscolaire » et « Prestation de service Accueil de loisirs (Alsh)

extrascolaire » en faveur des Accueils de Loisirs de la ville de Brétigny-sur-Orge et compte tenu de son intérêt financier, il est proposé au Conseil municipal de :

- Bien vouloir approuver le renouvellement de ces deux conventions d'objectifs et de financement, couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que les documents s'y rapportant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci pour cette délibération qui est habituelle et fondamentale pour des montants importants. Pour mémoire, en 2018 et 2019 l'ordre de grandeur était 280.000 € chaque année, ce qui est très important.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

9- Participation financière aux frais de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée Jeanne d'Arc sous contrat d'association - M. BETRANCOURT

En application de l'article L442-5 du Code de l'Education et de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la commune est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat présentes sur son territoire, et ce dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Au vu de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance abaissant à trois ans, au lieu de six, l'âge à partir duquel l'instruction est obligatoire, la participation s'étend aux classes maternelles.

Le versement d'un forfait communal est donc obligatoire pour les élèves domiciliés sur la commune de Brétigny-sur-Orge et scolarisés dans les classes élémentaires et maternelles de l'école Jeanne d'Arc.

Le forfait correspond au coût de fonctionnement d'un élève scolarisé dans les classes publiques de la commune de Brétigny-sur-Orge :

- Maternelle : ce forfait est fixé à 1.200€ par élève et par an.
- Élémentaire : ce forfait est fixé à 600€ par élève et par an.

Pour le versement de cette participation obligatoire, il est nécessaire de passer une convention avec l'établissement et ce pour une durée de 2 ans.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le versement d'une dotation de 129.600 € à l'école Jeanne d'Arc est justifiée au regard des 98 enfants Brétignolais scolarisés en élémentaire et des 59 enfants Brétignolais scolarisés en maternelle.

Cela colle au plus juste au frais de scolarité des enfants Brétignolais au sein de l'école privée.

M. le Maire : Je rappelle le principe : La loi dit que nous devons pour les écoles privées sous contrat subvenir avec le même montant financier que pour les écoles publiques ; c'était déjà le cas pour les écoles élémentaires, et le forfait de 600 € par an et par enfant n'a pas changé depuis de nombreuses années ; et en ce qui concerne les maternelles, c'est un calcul au plus fin des coûts que ça peut représenter. A Brétigny comme partout ailleurs les coûts affectés aux écoles maternelles sont plus élevés car il y a plus d'accompagnement, cela se traduit par ce différentiel de coût.

J'insiste sur une chose : il doit y avoir une compensation par l'Etat d'une manière ou d'une autre, nous n'en connaissons pas les modalités à ce stade. Je ne sais pas exactement s'il y aura un impact net sur les finances de la commune mais en tout cas la loi s'impose à tous et après ce calcul détaillé de toutes les composantes des dépenses municipales pour l'école publique, cela doit s'appliquer comme c'est la loi à l'école Jeanne d'Arc.

Des remarques ou des interventions ? (Non)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

10- Création et ouverture d'un accueil de loisirs périscolaire élémentaire dans l'école Jean Moulin - Mme FOULON

L'école élémentaire Jean Moulin, en raison des locaux, est la seule école de la ville à ne pas être dotée d'un accueil de Loisirs périscolaire.

Les enfants de cette école sont accueillis à Jean Lurçat, école la plus proche.

Durant la crise sanitaire, la Direction départementale de la cohésion sociale a permis, à titre provisoire, d'accueillir les enfants sur l'école, afin d'éviter tout brassage entre les deux écoles.

L'ouverture d'un accueil périscolaire sur l'école répond également aux attentes des familles dans leur besoin de proximité. Cette demande a été reformulée lors du dernier conseil d'école.

Depuis la rentrée 2020-2021, l'école Jean Moulin a une classe ULIS en moins sur les deux qu'elle comptait jusqu'alors.

La salle de classe n'est donc plus utilisée depuis lors, et peut être utilisée en accueil périscolaire.

C'est pourquoi la ville souhaite pérenniser l'accueil périscolaire des enfants sur l'école Moulin, en demandant son ouverture à la DDCS, en lieu et place de la salle ULIS. Cet accueil s'organisera à l'identique des autres accueils de la ville.

Il est proposé d'ouvrir cet accueil dans les locaux les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h30 et de 16h30 à 19h00.

L'encadrement des enfants sera assuré par un personnel formé dans la limite des ratios imposés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Selon l'effectif, l'encadrement pourra être ajusté.

Il sera ouvert prioritairement aux enfants scolarisés à l'école Jean Moulin.

La tarification sera celle qui s'applique à l'ensemble des accueils.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup, je crois que c'est une très bonne nouvelle pour les parents des élèves de l'école Jean Moulin, la situation provisoire avec la crise sanitaire avait déjà recueilli beaucoup d'échos positifs, et là avec cette délibération nous pouvons le pérenniser et le créer officiellement. Des remarques ?

Mme CILIA : Une petite remarque qui va peut-être se transformer en question : Effectivement c'était la seule école de la ville qui n'avait pas d'accueil périscolaire, en même temps il faut savoir que Jean Lurçat est juste à côté, il n'y a qu'un parc à traverser, mais en l'occurrence c'est positif ; ce qui l'est moins, c'est la fermeture de la classe ULIS mais la mairie n'y est pour rien. Je m'interroge quand même sur le fait que cette classe ULIS est tout au bout du couloir de l'école, car avec la mise en œuvre du plan local sanitaire et de Vigie Pirate renforcé, les parents n'ont pas l'obligation de rentrer dans l'école, donc ça nécessite un animateur qui fasse à chaque fois les déplacements du bout du couloir jusqu'à la porte de l'école pour ramener et récupérer les enfants. Je m'interroge puisqu'il est marqué que « l'encadrement des enfants sera assuré par du personnel formé », j'entends parfaitement mais est-il prévu du personnel supplémentaire pour faire les allers et retours en permanence ? Parce que si ce n'est pas prévu, il va y avoir un problème de sécurité.

M. le Maire : Merci pour cette question, je vais répondre deux choses : D'abord la fermeture de la classe ULIS est une décision de l'Education nationale, ça peut se comprendre puisqu'il y en avait deux dans l'école, en revanche sur ce point nous avons été très attentifs et en avons parlé avec l'inspectrice, nous souhaitons que dès maintenant on puisse prévoir une classe ULIS dans l'école qui est en préparation parce que la question d'inclusion des enfants en situation de handicap à l'école est un point absolument essentiel.

En ce qui concerne le fonctionnement opérationnel de cet accueil périscolaire, les modalités seront mises en œuvre pour que ça fonctionne bien, je n'ai pas plus de détails à ce stade mais en même temps on l'assurera pour que les choses puissent bien fonctionner même en cas de crise sanitaire. Merci pour ce point d'attention pour que ça fonctionne bien dans la durée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

11- Développement du dispositif Mini-entreprise dans les collèges de la ville : Renouvellement de la convention - Mme CESTIA-FURCY

Imaginer la ville de demain et débattre des grands enjeux auxquels nous serons confrontés dans les années à venir, tels ont été les objectifs des assises de la ville auxquelles plus de **1300 personnes** ont participé sur la commune.

Sur les 309 propositions analysées dans le cadre des Assises de la Ville, 82 actions seront mises en œuvre. Parmi elles, l'action 57 prévoit de « Lancer le dispositif « Mini-Entreprise » pour sensibiliser les élèves des collèges et lycées à l'environnement entrepreneurial ». Il s'agit d'un programme, porté en Ile de France par l'Association Entreprendre pour Apprendre, qui permet à des élèves de créer et gérer une entreprise durant une année scolaire.

En effet, la place des jeunes, le sens à donner dans leur apprentissage, le savoir être, les liens avec le secteur entrepreneurial, sont des sujets qui ont retenu l'attention de chacun et le dispositif mini entreprise peut être une passerelle entre ces différents milieux.

Ce dispositif destiné aux élèves âgés de 14 à 20 ans, permettra aux plus jeunes de découvrir le monde de l'entreprise et son fonctionnement, d'entrer dans une démarche de projet collectif avec tout ce que cela pourra leur apporter en termes d'apprentissage des savoirs et de développement des compétences.

Bien que réalisée dans un but pédagogique, cette démarche n'en est pas moins réelle. Les élèves passeront par toutes les étapes de la création d'une entreprise : brainstorming pour trouver une idée de produit ou de service, recherche d'investisseurs pour constituer leur capital de départ, entretiens d'embauche pour répartir les responsabilités, étude et conception du produit avec enfin la commercialisation du produit et le bilan d'activité qui se termine généralement avec un don à une association caritative locale. Un parrain ou marraine, chef d'entreprise local, partagera avec eux son savoir et son expérience dans ces domaines.

Tous les chefs d'établissements de la ville ont été invités à une réunion de présentation du dispositif le 14 mars dernier 2019. Tous ont accueilli favorablement le projet, et parmi eux, 2 établissements ont développé le programme sur l'année scolaire 2019/2020. (Le Collège Pablo Neruda et l'Etablissement privé Jeanne d'Arc).

Avec les effets de la crise sanitaire provoqués par la COVID-19, seul l'établissement privé Jeanne d'Arc a été en mesure de poursuivre pour cette nouvelle année. Le collège Pablo Neruda, avec qui nous avons tissé des liens, poursuit cette découverte de l'entreprise par les interventions d'un agent de la ville sur le développement économique de la commune ainsi que par le témoignage d'un chef d'entreprise local. Des visites d'entreprises seront également proposées afin de faire découvrir aux élèves les secteurs qui recrutent.

Si les conditions sanitaires le permettent, le salon départemental des mini entreprises se tiendra à la salle maison neuve le 18 mars 2021.

Le coût du dispositif est de 3 050 € par mini entreprise et comprend :

- Le temps passé par les intervenants lors des séances mini entreprises,
- La formation des enseignants encadrants,
- La fourniture d'outils numériques et du programme pédagogique nécessaire au bon déroulement du projet.

Pour chaque programme lancé, une convention tripartite sera signée entre l'établissement scolaire, la ville et l'association Entreprendre pour Apprendre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation, pour un dispositif qui donne des modalités différentes pour apprendre et qui, en partenariat avec les établissements éligibles, les collèges, nous a permis d'avancer sur ces projets. Après la crise sanitaire, ce partenariat pourra reprendre avec le collègue Pablo Neruda et peut-être Paul Eluard comme ça a été rappelé.

Mme DAENINCK : Ce dispositif est un projet utile en ces temps si difficiles pour notre jeunesse, il serait intéressant qu'il soit opérationnel au lycée de Brétigny aussi puisqu'il s'ouvre aux 14 – 20 ans, je pense que le travail que la collègue a entrepris et va poursuivre pour essayer de faire rentrer ce dispositif au lycée sera une belle entreprise.

Et il semble que le collègue Paul Eluard arrive dans le processus, donc si les trois collèges de la ville et le lycée, les deux collèges publics et le collège privé et le lycée public Timbaud rentrent dans ce dispositif, je pense que ce serait une très bonne chose pour tous ces jeunes Brétignolais qui vivent des moments difficiles en cette période.

M. le Maire : Merci beaucoup, le message est clair, la porte est ouverte, le soutien communal sur ce dispositif est tout à fait possible avec les collèges et les lycées qui le souhaiteraient, et la période est tellement compliquée sur la gestion de la crise sanitaire et pour les établissements secondaires qu'on sera heureux d'approfondir avec ceux qui le souhaiteront.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ	
Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

12- Compte annuel de la SORGEM - Bilan année 2019 - M. MARGUERITTE C.

M. le Maire : Nous prenons cette délibération parce que nous sommes actionnaires de la SORGEM, comme pour le CRAC, nous sommes actionnaires de la SORGEM qui nous accompagne dans l'opération Clause Bois-Badeau. Ce sera un donné acte.

La SORGEM est une société d'économie mixte (SEM) d'aménagement qui conduit des opérations dans le cadre de conventions avec les collectivités locales.

Au 31 décembre 2019, une partie du capital de la SORGEM est détenue par la commune de Brétigny-sur-Orge (8.49 %).

L'article L1524-5 du CGCT prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au conseil d'administration ou de surveillance.

Rapport de gestion :

A la clôture de l'exercice, les principales opérations confiées à la SEM sont les suivantes :

- concessions d'aménagement
- mandats de travaux et d'études

Ci-après la liste des évènements de l'année 2019 et les perspectives 2020 relatives à la commune de Brétigny sur Orge :

- ZAC Sorbiers et Clause Bois Badeau
Les travaux d'aménagement et de construction se sont poursuivis en 2019 intégrant notamment le lancement des travaux de prolongement du parc. Le parc fut livré été 2020.
Lors de cette année 2019, il fut également engagé la démarche d'urbanisme transitoire du « Labo » le temps de la mutation du secteur de l'ex-usine afin d'installer des associations dans un bâtiment conservé.
Le développement des programmes immobiliers a donné lieu à la livraison de 88 logements (programmes Pichet et Icade), et la vente de deux terrains auprès de Gambetta et Cogedim portant sur des projets résidentiels de respectivement 40 logements collectifs, d'une part, et 24 logements collectifs, 10 logements intermédiaires et 14 maisons, d'autres part.
- ZAC Maison Neuve à Brétigny-sur-Orge
L'année 2019 a été consacrée à l'accompagnement de la seconde phase des Promenades de Brétigny. Les régularisations foncières visant à clarifier les domanialités se sont poursuivies.
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation sur la ZAC CBB d'un groupe scolaire de 17 classes avec ALSH et d'un espace sportif.
Sur 2019, la SORGEM a accompagné la ville dans :
 - o La finalisation du programme de l'opération du groupe scolaire ;

- L'ensemble de procédure de concours
- La définition du programme de l'équipement sportif.

Les comptes de l'année 2019 :

- Le compte de résultat :

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 16.6 M€ en 2019 contre 25.8 M€ en 2018, soit une diminution de -35.67 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 22.9 M€ en 2019 contre 35.8 M€ en 2018, soit une diminution de -36.05 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 22.8 M€ en 2019 contre 35.8 M€ en 2018.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire en 2019 et s'élève à 90 980 €.

En tenant compte du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de **97 885 €** en 2019.

- Le bilan :

- L'actif circulant : il s'élève à la somme de 66.9 M€ en 2019 et comprend essentiellement des charges constatées d'avance pour un montant de 1.0 M€.

- Le passif : le capital social est de 2.6 M€ au 31 décembre 2019.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

▪ Cœur d'Essonne agglomération	30.81 %
▪ Commune de Sainte-Geneviève-des-Bois	19.62 %
▪ Commune de Brétigny-sur-Orge	8.49 %
▪ Caisse des dépôts et consignations	7.87%
▪ Plurial Novilia	7.74 %
▪ Essonne Habitat	7.74 %

Les dettes s'élèvent à 61.6 M€ en 2019 (contre 69.1 M€ en 2018) et comprennent essentiellement des dettes financières (20.6 M€), des produits constatés d'avance (12.0 M€) et des dettes diverses (11.2 M€).

La loi du 7 juillet 1983 prévoit que les collectivités locales actionnaires d'une Société d'Economie Mixte exercent un contrôle sur sa gestion.

La commune de Brétigny-sur-Orge, actionnaire de la SORGEM, doit donc délibérer au titre de l'année 2019 sur :

- le rapport de gestion 2019,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise 2019,
- les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019,
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Des remarques ou des questions ? (Non)

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS
ACTE A L'UNANIMITE**

13- Signature de la charte de soutien aux activités artisanales locales avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat - M. MARGUERITTE C.

Riche d'un tissu économique constitué de plus de 2 000 établissements et de plus de 10 000 emplois salariés privés, la ville de Brétigny-sur-Orge constitue un pôle majeur de développement pour l'agglomération Cœur Essonne dont elle fait partie depuis 2016.

Ces commerces et ces entreprises représentent un maillon essentiel pour l'animation du territoire et pour le centre-ville. Leurs activités développent de l'emploi et apportent des services au quotidien à nos habitants.

La ville attache donc une importance particulière au bien-être économique de ses entreprises et sous la direction de l'aménagement et de l'urbanisme deux services sont spécialement dédiés à leur accompagnement. C'est ainsi plus de 200 entreprises s'installent chaque année sur notre commune et plus de 2 000 emplois ont été créés en 4 ans.

Malheureusement, impactés depuis mars 2020 par la crise sanitaire et le ralentissement de la consommation, ces entreprises traversent aujourd'hui des difficultés importantes que l'état et nos services tentent d'accompagner.

Toutes ces démarches de soutien en direction des établissements sont réalisées en étroite collaboration avec nos partenaires institutionnels dont la Chambre de Métiers de l'Essonne représentée par son Président Laurent Munerot.

Celle-ci a pris l'initiative de s'engager aux côtés de notre municipalité dans une politique de valorisation de l'artisanat auprès des administrés ainsi que par un appui aux entreprises artisanales.

La mise en œuvre de ce programme « Consommez local, consommez artisanal » s'exprime aujourd'hui par la signature d'une charte de soutien aux activités artisanales et affirme ainsi, la volonté municipale d'œuvrer en faveur de l'Artisanat.

Cette charte engage réciproquement la ville et la chambre de métiers à reconnaître le caractère indispensable du service de proximité assuré par les artisans et leur rôle central dans l'animation de la vie économique et sociale locale.

La ville s'engage à :

- Promouvoir le label « consommez local, consommez artisanal » ainsi que les titres de qualification de l'Artisanat (maitre artisan, artisan d'art...)

- Relayer les campagnes de communication de la Chambre de Métiers,
- Favoriser l'installation et le renouvellement des entreprises en créant un environnement favorable,
- Maintenir et renforcer l'activité artisanale en utilisant les outils d'urbanisme et d'aménagement.

De son côté, la CMA Essonne s'engage à :

- Valoriser la démarche volontaire de la mairie auprès des entreprises artisanales,
- A relayer les informations pratiques locales,
- A fournir un kit de communication du dispositif « consommez local, consommez artisanal »
- A fournir des données statistiques issues du Répertoire des Métiers,
- A apporter son expertise en termes d'accompagnement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. MARGUERITTE : On vous propose donc de signer une charte de soutien en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat aux artisans et aux commerçants, depuis 2014 la Ville a pris plusieurs politiques publiques pour soutenir le développement économique, le commerce et nos artisans, avec notamment de nouveaux postes au service développement économique avec deux agents, ce qui nous a permis de passer la barre de 10.000 emplois privés sur la commune.

Cette convention est faite pour créer plus de synergies dans nos rapports avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, pour créer du lien notamment quand on cherche des artisans ou quand des artisans recherchent des locaux, et plus largement pour avoir un accompagnement de la SEM pour nos artisans, la SEM fait pas mal dans la période de Covid pour essayer d'accompagner mieux les commerces qui ont des difficultés, comme le fait la CCI avec les entreprises.

Je profite de cette délibération pour saluer et féliciter Alain Faucher qui est un Brétignolais de toujours et qui a lancé il y a quelques jours ou semaines la première trompette made in France, c'est un savoir-faire qui avait disparu depuis plusieurs décennies de notre pays, je pense qu'on peut être fiers collectivement et le féliciter pour son travail et son entreprise Brétignolaise. Tout cela malgré le contexte nous donne de bonnes nouvelles et peut donner espoir en l'avenir.

M. le Maire : Merci beaucoup pour cette présentation et toutes nos félicitations à cette Trompette Brétignolaise qui s'appelle ALFRED, c'est une très belle réalisation Brétignolaise.

Des remarques, des questions, des interventions ? Je n'en vois pas, nous passons au vote.

14- Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société SFR-FTTH - M. MARGUERITTE C.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique grand public sur la ville dont la société SFR-FTTH a la charge, il nous est imposé, en qualité de propriétaire, de passer une convention avec la société SFR-FTTH dès lors qu'un bâtiment abrite 4 logements et plus, indépendamment de leur occupation.

Pour les sites disposant de moins de 4 logements, aucune convention n'est requise.

Aujourd'hui, un site est concerné : l'école Eugénie Cotton et de ses logements (9 Avenue de la commune de Paris), la convention étant requise uniquement pour les sites disposants de 4 logements et plus.

Cette convention est conclue dans le cadre de l'article L33-6 code des postes et des communications électroniques (CPCE) :

- Sa durée est de 25 ans, résiliable au terme de chaque année
- Aucun coût n'est à supporter par la collectivité pour la pose et la maintenance de la fibre FTTH.
- Seuls les coûts d'abonnement mensuel seront à la charge de la ville en cas de souscription d'un contrat auprès d'un opérateur qui pourra être choisi librement.

Les usages numériques étant fortement consommateur de bande passante, fibrer les bâtiments de la ville pour des usages grand-public est une nécessité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération autorisant le Maire à signer ladite Convention pour permettre de disposer d'une arrivée fibre optique très haut débit grand public au sein des bâtiments de la ville ayant 4 logements et plus.

C'est une convention pour le développement de la fibre sur notre commune, il y a deux acteurs qui déploient la fibre sur Brétigny : Covage pour une partie et SFR pour l'autre ; sur la partie SFR on est à 95 % d'adresses éligibles, les gens n'ont pas forcément pris d'abonnement mais ils pourraient le prendre ; et sur la partie Covage, on est à 93 %, donc on devrait aboutir très prochainement à la fin au fibrage complet de la commune.

Il existe aussi une fibre qu'on appelle « propre » qui leur appartient, dont le déploiement est la phase de vidéoprotection, ils déploient des lignes de fibre qui vont aussi servir à connecter nos bâtiments, celui dans lequel nous sommes aujourd'hui mais également l'Espace Mandela, le CTM, et le CCAS... j'en oublie sans doute, je pourrai préciser cela pour ceux qui le veulent.

Pour la ville qui est propriétaire de logements à l'école Eugénie Cotton, comme tous les propriétaires qui sont en logements soit collectifs soit privés, soit sociaux, tous le savent peut-être, il faut passer une convention avec le fournisseur fibre pour que le bâtiment puisse être raccordé, donc raccorder l'usine Cotton et les bâtiments qui sont attachés pour que SFR puisse y amener la fibre.

Avant de voter, je voudrais simplement remercier et féliciter les services qui ont travaillé d'arrache-pied pour qu'on puisse faire ce conseil en dématérialisé et en parallèle de pas mal de choses, développer les prêts numériques avec Matthieu

Bétrancourt et ses services pendant les vacances de Noël, ils ont assuré aussi la mise en place du centre de vaccination, en plus de tout ce qu'ils font au quotidien dans l'ombre comme beaucoup de fonctions supports, je pense qu'on peut penser à eux, les remercier et les féliciter pour leur travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup Clément Margueritte et merci à celles et ceux qui ont fortement contribué sur la question de la fibre, vous avez rappelé les chiffres, on y est presque enfin, ça a été très long notamment pour l'installation de la fibre par SFR, et comme vous vous en souvenez peut-être, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt, c'est SFR qui a pris en charge l'installation de la fibre sur notre commune, dans d'autres communes c'était Orange, et SFR n'avancait pas aussi vite que nous le souhaitions, que les Brétignolais pouvaient le souhaiter, en tout cas les choses ont maintenant avancé, nous sommes sur une proportion très importante de logements éligibles.

C'est une bonne chose et cette convention permet d'aller plus loin pour les locaux qui sont détenus par la ville. Des remarques ?

Mme DAENINCK : Juste une remarque : Les logements sont sur l'école Jean Lurçat, il est marqué l'école Eugénie Cotton et ses logements, est-ce que l'école Jean Lurçat dans laquelle sont les logements sera également fibrée ? C'est une question que j'ai déjà posée et on ne m'a pas vraiment répondu à la commission, enfin on m'a dit que c'était autre chose et que ce serait fibré avec les caméras, là si l'école Eugénie Cotton qui est juste devant les logements et l'école Jean Lurçat était connectée, ce serait dommage que l'école Jean Lurçat qui commence à avoir des équipements depuis peu et qui se sert d'outils numériques ne soit pas fibrée.

Mais il n'y a aucun parti-pris dans l'histoire.

M. le Maire : L'intention est évidemment que les deux écoles soient fibrées, je pense que c'est la fibre en propre que Clément Margueritte a évoquée, mais je vais le laisser préciser.

M. MARGUERITTE : Effectivement, c'est la réponse qui vous a été apportée Mme Daeninck et je vais donc la repréciser : Il y a deux choses, les bâtiments communaux sont soit fibrés, soit sur le réseau propre de la Ville s'ils sont à proximité, soit on est sur un réseau privé, je pense que ces écoles-là font partie des écoles qui seront fibrées sur un réseau privé et pas sur le réseau de la ville.

(Une question inaudible hors micro de Mme Daeninck)

M. le Maire : Merci pour cette précision, en tout cas évidemment les écoles de la commune ont vocation à être fibrées soit par le réseau en propre, soit par le réseau privé, mais ça fait partie des choses auxquelles nous sommes attachés et je sais que vous le partagez.

Nous allons passer au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

15- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Aïkido - Mme CHRETIEN

Dans le cadre de la crise sanitaire, les associations de la commune ont mis en place des mesures et des protocoles afin de pouvoir rouvrir leurs structures, reprendre leurs activités et surtout garder le lien avec leurs adhérents parfois isolés.

La municipalité souhaite soutenir ces associations, qui dans le cadre de cette pandémie, ont assumé des frais supplémentaires et indispensables au bon fonctionnement de leurs pratiques. Ces frais peuvent être de plusieurs ordres :

- Achat de matériel divers :
 - o Produits indispensables pour assurer les gestes barrières (gel hydroalcoolique, désinfectant, masques).
 - o Aménagements mobiliers, achat de parois en plastique pour permettre une distanciation physique entre les adhérents lors de la pratique des activités, d'une bâche pour couvrir le praticable de gymnastique et ainsi faciliter son nettoyage et sa désinfection.
 - o Abonnement à un outil informatique permettant la tenue d'une Assemblée Générale en visio-conférence.
- Autres dépenses diverses liées à la situation sanitaire actuelle :
 - o Conseil juridique dans le cadre de licenciements liés à la réduction des activités.

La commission a décidé de soutenir les associations à hauteur de 100% des dépenses liées à l'achat de matériel divers, et de répondre à la demande de prise en charge du conseil juridique soit un montant total de 5 788,49 € :

Nom de l'association	Montants
CSB Aïkido	275,44 €
CSB Athlétisme	275,11 €
CSB Gymnastique	2 247,99 €
CSB Karaté	134,30 €
CSB Roller	144,50 €
CSB Tennis	489,96 €
CSB Tennis de Table	61,19 €

Espadon	2 160,00 €
TOTAL	5 788,49 €

Le versement de la subvention est soumis à la présentation des justificatifs.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Merci beaucoup, l'objectif était comme nous l'avions présenté il y a quelques mois de créer cette enveloppe spéciale de soutien aux associations pour les difficultés auxquelles on pouvait être confronté dans la gestion de cette crise sanitaire, nous avons déjà lors du conseil municipal du mois de décembre attribué certaines subventions dans ce cadre et on continue au fil des besoins et des demandes des associations.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur cette délibération ? Je n'en vois pas.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

M. Champion ne prenant pas part au vote

16- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Athlétisme - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	33

Mme Chrétien ne prenant pas part au vote

M. Champion ne prenant pas part au vote

17- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Gymnastique - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

M. Champion ne prenant pas part au vote

18- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Karaté - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

M. Champion ne prenant pas part au vote

19- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Roller - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

M. Champion ne prenant pas part au vote

20- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Tennis - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

M. Champion ne prenant pas part au vote

21- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association CSB Tennis de table - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	34

M. Champion ne prenant pas part au vote

22- Attribution d'une subvention exceptionnelle liée à la Covid-19 à l'association l'Espadon - Mme CHRETIEN

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Abstentions :	0
Votes Contre :	0
Votes Pour :	35

M. le Maire : C'était la dernière délibération des subventions versées pour la gestion de la crise sanitaire, l'ordre du jour est épuisé, nous n'avons pas reçu de questions orales qui, comme vous le savez, doivent être envoyées par écrit, avez-vous des questions diverses ?

Mme AFONSO-MACHADO : Je voudrais revenir sur un dossier que vous avez fait dans Paroles de janvier sur la gestion des espaces verts : Comme vous le savez, Monsieur le Maire, je suis autant attachée que vous à la question des arbres, je vous ai écouté tout à l'heure dire l'ambition des 30.000 arbres sur dix ans sur Brétigny, c'est bien, je suis très contente, mais moi je pense surtout aux arbres qui sont déjà là parce que je sais qu'un arbre met très longtemps à pousser, et l'impact que l'on a, nous humains, ou alors les animaux, à planter les arbres, le bénéfice, nous l'aurons dans très longtemps avec tous ces arbres qui vont être plantés dans la ville.

Donc je m'inquiète beaucoup pour ceux qui sont déjà là et qui sont maltraités ou pas bien traités, on va dire. Vous le savez, nous avons eu une petite discussion à propos des arbres, cet été il y a eu une grosse canicule, je pense que tout le monde s'en est rendu compte, et quand on atteint les 45 degrés pendant plusieurs jours, on se rend compte à quel point c'est vital d'avoir des arbres autour de soi, vraiment.

J'ai pu voir aussi l'impact que ça avait sur la faune, vous le savez, je suis attaché aux animaux, et du coup ça m'a fait réfléchir sur plein de choses, et quand j'ai vu dans mon quartier, La Roseraie, que le bailleur s'était mis en tête de couper tout ce qui était arbres, haies, etc., ça m'a fait quelque chose car je me suis dit : C'est la canicule, c'est un moment difficile pour tout le monde et ce n'était pas vraiment le moment. Je sais bien que la municipalité n'était en rien dans cela responsable par rapport au bailleur, je l'entends bien, et j'ai pensé naïvement que la gestion des arbres serait différente par rapport à tout ce qu'on a vécu, c'est pour cela que je me suis permise de vous interpellier mais en fait quand j'ai fait mon interpellation, c'était essentiellement en tant que citoyenne Monsieur le Maire, car en tant que citoyenne de cette ville je me disais : Cela suffit maintenant, il faut qu'on change par rapport à la coupe de ces arbres. Mais je sais bien, je ne suis pas naïve, que je suis aussi élue et donc forcément tout sujet devient politique.

Donc je voudrais voir avec vous, M. le Maire, par rapport à la taille des arbres et notamment cette fameuse taille en rideau que vous avez reprise dans Paroles, maintenant les arbres seront taillés tous les deux ans, ce qui est une bonne chose en

soi puisqu'ils étaient taillés jusqu'à présent tous les ans, mais au-delà de cette taille qui est faite de façon complètement aléatoire, c'est une taille des arbres en septembre, j'ai repris votre dossier : « L'élagage des arbres en rideau a lieu en septembre et octobre », je crois que c'est bien cela mais au niveau de la mise en service des espaces verts, est-ce que c'est ce qui était prévu avant et donc ça va changer ? Ou bien est-ce que c'est ce qui va être prévu en 2021 ? Cela a une importance parce qu'avec le changement climatique que l'on a, tout le monde peut s'en rendre compte, il y a eu un bouleversement, je l'ai remarqué tout de suite : Les nids sont présents beaucoup plus tard dans les arbres, donc couper des arbres en septembre et octobre, c'est dramatique parce qu'il y a encore des nids d'oiseaux avec des oiseaux dans les arbres. J'insiste sur ce point car quand je suis allée voir les tailleurs qui allaient couper les arbres, notamment sur l'avenue Guynemer, un des ouvriers -et j'insiste sur le fait que ce ne sont pas des employés de la municipalité, c'est une entreprise extérieure à la ville qui vient couper ces arbres-là- la fameuse taille en rideau des arbres, c'est des arbres au carré, des arbres qui n'existent pas dans la vraie vie, pour situer un peu ce mode de taillage.

Cet employé donc m'a dit : Vous avez raison, on tue même parfois des oiseaux, ils passent dans les lames et on les tue ! C'est un truc que je ne peux pas accepter, tuer des oiseaux dans les arbres parce qu'ils n'ont pas le temps de s'échapper, parce qu'ils ont encore des nids dedans, c'est un non-sens. Donc je me félicite qu'il y ait un changement au niveau de cette taille d'arbres parce que je trouve que ce n'est plus acceptable aujourd'hui, par contre j'aimerais mettre le point sur le fait que tailler seulement tous les deux ans, ce n'est pas suffisant, j'aimerais donc Monsieur le Maire savoir si l'on va aller plus loin, pas seulement tailler mais modifier cette profondeur de taille qui était tellement injuste ! C'est vraiment fait grossièrement, trop profondément, l'arbre souffre et n'a pas le temps de se renouveler. Il ne comprend pas ce qui lui arrive.

Et sur cette avenue Guynemer, il y a une partie qui a été faite, l'autre n'a pas été faite puisque la demande a été stoppée immédiatement, je vous invite à y aller Monsieur le Maire, et à voir la différence entre ceux qui ont été coupés et ceux qui ont eu cette « chance » d'échapper à cette taille en rideau qui est dramatique, et vous verrez la différence, ils ont réussi à reprendre un peu d'ampleur, à ressembler à un arbre, parce qu'un arbre doit ressembler à un arbre en fait.

Aujourd'hui je voudrais faire un petit plaidoyer pour ces arbres qu'on ne regarde jamais, on a l'impression qu'ils ne ressentent rien mais ils ressentent tout. Ils sont en contact les uns avec les autres, avec leurs racines, et quand on s'en prend à un, il envoie des messages aux autres pour leur dire : Attention, il y a un danger qui arrive ! Et ces arbres, s'ils sont trop taillés, meurent. C'est un peu ce qui se passe, on voit des arbres complètement desséchés.

Alors parfois on dit : Oui, il faut continuer de les tailler comme ça parce qu'on n'a pas le choix, moi j'aimerais qu'il y ait un autre choix Monsieur le Maire parce que ces arbres-là, ça fait des années qu'ils sont là, les jeunes arbres n'auront pas le temps de profiter de leurs bienfaits, ni les oiseaux, vous voyez, quand ils ont été coupés, ils avaient encore des feuilles, des feuilles vertes, ils avaient de la sève et des feuilles

coupées, alors ça n'a pas de sens, un arbre doit être coupé au mois de décembre, et même au mois de janvier, bien avant que ce qui est prévu, j'ai vu que la coupe est prévue de décembre à mars, le problème est que justement maintenant les oiseaux sont décalés avec le temps, ils commencent déjà à faire leur nid et si vous venez couper un arbre alors que l'oiseau a commencé à faire son nid, ça nous donnera quoi ? Des oiseaux qui seront perturbés, qui partiront ailleurs, vous le savez, c'est toute une chaîne. Je le vois autour de moi, il y a de plus en plus de chenilles processionnaires, c'est un fléau, et c'est un fléau qui a un prédateur naturel qui s'appelle « la mésange bleue » ; mais pour que cette mésange puisse venir chez nous manger ces fameuses chenilles, elle a besoin d'avoir un habitat sain et complet, et donc quand on taille les arbres tout le temps, ça ralentit tous les processus, ces chenilles grandissent, ces mésanges disparaissent et ensuite on se retrouve à avoir des fléaux de chenilles processionnaires ce qui engage des frais.

Donc je me dis que c'est bien de planter des arbres à Brétigny, je félicite pour cette action, c'est toujours beau, mais j'aimerais qu'on fasse plus pour ceux qui sont déjà là. Je ne dirai pas « Pitié pour les arbres ! » mais presque !

J'ai vu aussi qu'on recherchait un chef de service environnement, du service Environnement de la Ville, je voulais savoir depuis combien de temps il n'y a plus de chef de service à l'Environnement ? Et puis savoir s'il est possible, à chaque fois qu'il y a des coupes d'arbres dans la ville, que le chef de service ou quelqu'un du service puisse venir voir cette entreprise extérieure et vérifier que la coupe réglementaire est bien appliquée ? Parce que tailler trop profondément n'a pas de sens, ça l'abîme encore plus, alors même si l'on n'a pas le choix et qu'il faut continuer à tailler comme ça, préservons-les au maximum s'il vous plaît, parce qu'ils sont là pour nous, et s'ils ne sont plus là, nous ne serons plus là non plus.

M. le Maire : Merci pour cette intervention. Je vais faire une réponse sans doute beaucoup plus courte que votre intervention pour rappeler un petit nombre de points : D'abord bien des choses que vous dites, nous les partageons, il n'y a pas la moindre ambiguïté là-dessus et vous le savez. Nous sommes absolument convaincus que la place de l'arbre dans nos communes, dans une ville comme la nôtre, est absolument essentielle pour bien des raisons, pour maintenir cet équilibre entre ville et campagne, pour simplement contribuer à la résilience par rapport au dérèglement climatique. Vous avez parlé des grosses chaleurs, on peut dire que les arbres, d'une manière générale, font partie des meilleures manières de stocker le carbone et d'éviter que les gaz carboniques soient dans l'atmosphère et donc contribuent au réchauffement.

Et puis au-delà de cela, chacun a un rapport particulier avec un arbre, il y a une esthétique, une affection, il y a une histoire, un âge qui rappelle beaucoup de choses, on en parlait encore récemment dans la préparation des aménagements de jardins de traverse à Clause Bois-Badeau, chacun peut avoir une affection particulière pour des essences différentes, on voit bien que l'arbre est quelque chose qui compte, c'est un être vivant dans la commune auquel nous sommes très attachés.

Alors il faut se dire une chose : C'est pour cela qu'on a fixé ce cap de dire que comme élément très important parmi d'autres, on va tenir cet équilibre du développement à Brétigny avec Brétigny 30.000 Arbres, et ce n'est pas juste planter des arbres, c'est autour de l'arbre inviter chacun à avoir avec l'arbre un rapport différent. C'est aussi le travail qui est mené avec l'Education nationale, alors cette année c'est un peu plus compliqué parce que la crise sanitaire fait que l'on n'allait pas ajouter une complexité supplémentaire au travail pédagogique de l'école, mais c'est un travail qui avait été mené l'année précédente, qui sera repris dès que ce sera de nouveau possible, qui permet d'avoir un éveil à l'arbre assez tôt en partenariat avec les enseignants, je rappelle qu'au mois de novembre non pas de l'année précédente mais de l'année d'avant, nous avons pu organiser avec tous les élèves de CM2 une plantation d'arbres, chaque élève de CM2 à Brétigny pouvait planter un arbre avant son entrée au collège, un peu avant parce que les arbres se plantent plutôt au mois de novembre, fin novembre ou début décembre, cela faisait partie des éléments très importants.

La place de l'arbre dans la ville, c'est aussi pour pouvoir mettre en œuvre des arboretums, c'est à la fois valoriser les arbres existants et en planter de nouveaux, certes qui mettront des années à grandir mais ça fait partie des actions qui ont été menées avec le conseil municipal des enfants. Il y a tout un ensemble d'actions qui sont menées autour de l'arbre, pour la place de l'arbre dans la commune, et il y a deux ou trois projets également en préparation. Ce cap sur Brétigny 30.000 arbres invite aussi tout le monde à réfléchir un peu différemment, quand je parle d'aménagement du nouveau quartier, maintenant les promoteurs doivent réfléchir à davantage de place pour l'arbre dans l'aménagement du quartier tout simplement parce qu'on a fixé ce cap qui permet à chacun de se coordonner autour de cela.

Alors il y a la question des arbres existants. L'objectif est évidemment d'être le plus attentif possible à la fois au fait d'éviter de couper des arbres inutilement, même si parfois cela est nécessaire parce qu'ils sont malades, parce qu'il peut y avoir des difficultés, parce que cela peut créer des risques de contagion pour les autres arbres, mais parfois aussi ce n'est pas sur le domaine municipal, je pense aux initiatives d'un bailleur, en tant que Maire je me suis plaint auprès du bailleur, je lui ai dit à quel point je ne trouvais pas cela la bonne manière de faire, ce n'était pas acceptable, mais c'était sur le domaine privé.

Vous avez évoqué la question de la coupe : Je ne suis pas botaniste, je ne suis pas spécialiste du sujet mais j'écoute ce qu'on me dit, et avec mon équipe je fixe un cap : C'est de faire en sorte que la coupe soit la plus respectueuse possible des arbres existants, et également des contraintes qu'il peut y avoir de sécurité notamment, ce sont des arbres dans la ville et donc il faut être attentif à cela. Et ce qu'on m'a dit, c'est que lorsqu'un arbre a commencé à être un peu coupé, taillé en plateau rideau, il est dangereux pour l'arbre de changer de mode de coupe, donc on doit maintenir ce principe-là, c'est l'avis des experts sur le sujet, on en avait parlé ensemble, nous cherchons à réduire le rythme pour éviter que ce soit trop fréquent, inutilement fréquent mais néanmoins ça doit avoir lieu de temps en temps.

Quant aux dates de coupes de taille, ça peut toujours être adapté, affiné, le travail est je crois en cours par les services pour toujours chercher à s'adapter au dérèglement climatique et à ses conséquences qui sont de plus en plus rapides en ce moment, vous avez évoqué les périodes de nidification, effectivement on voit ces changements-là et cela doit avoir des conséquences dans la manière de gérer l'existant.

Je rappelle également que cette réflexion sur les arbres, les coupes, les tailles, fait partie des points qui nous ont invités à chercher des essences différentes et à de nouveaux alignements pour sortir un peu des platanes qui étaient traditionnellement taillés et plantés en plateau rideau, pour avoir des sujets qui ont moins besoin de coupes de ce type. Cela fait partie des réflexions. Et dans les réflexions en cours, il y a aussi le fait d'avoir des essences qui vont être robustes par rapport aux changements climatiques à venir, notamment sur la question de la température, des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes.

Tout cela est un sujet complexe mais absolument essentiel pour la préservation de la nature, de notre cadre de vie, et pour notre contribution locale à la lutte contre le dérèglement climatique, c'est précisément le cap que nous avons fixé et sur lequel nous nous attachons à agir le plus efficacement possible au fil du temps.

Merci à toutes et à tous, la séance est levée. Merci d'avoir participé à nos travaux et merci à celles et ceux qui ont suivi nos débats par internet, bonne soirée à tous et restez vigilants.

Fin de la séance à 22h57

Nicolas MÉARY
Maire de Brétigny-sur-Orge
Vice-Président du Conseil Départemental